First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

Chair:
The Honourable PETER A. STOLLERY

Tuesday, November 22, 2005
Wednesday, November 23, 2005

Issue No. 21

First and second (final) meetings on:

Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems

INCLUDING:
THE NINTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-25)

APPEARING:
The Honourable Dan McTeague, P.C., M.P.,
Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

Président :
L'honorable PETER A. STOLLERY

Le mardi 22 novembre 2005
Le mercredi 23 novembre 2005

Fascicule n^{o} 21

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale

Y COMPRIS :
LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-25)

COMPARAÎT :
L'honorable Dan McTeague, C.P., député,
secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable Peter A. Stollery, *Chair*

The Honourable Consiglio Di Nino, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	* Kinsella
* Austin, P.C.	(or Stratton)
(or Rompkey, P.C.)	Mahovlich
Carney, P.C.	Poulin
Corbin	Prud'homme, P.C.
De Bané, P.C.	Robichaud, P.C.
Downe	Segal

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Eggleton, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Downe (*November 3, 2005*).

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Poulin (*November 23, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président : L'honorable Peter A. Stollery

Vice-président : L'honorable Consiglio Di Nino

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	* Kinsella
* Austin, C.P.	(ou Stratton)
(ou Rompkey, C.P.)	Mahovlich
Carney, C.P.	Poulin
Corbin	Prud'homme, C.P.
De Bané, C.P.	Robichaud, C.P.
Downe	Segal

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité son modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Eggleton, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (*le 3 novembre 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*le 23 novembre 2005*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 1, 2005:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Peterson, seconded by the Honourable Senator Zimmer, for the second reading of Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Pearson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 1er novembre 2005 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Peterson, appuyée par l'honorable sénateur Zimmer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 22, 2005
(38)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 6:04 p.m. in room 160-S of the Centre Block, the Chairman, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carney, P.C., Corbin, De Bané, P.C., Di Nino, Downe, Mahovlich, Prud'homme, P.C., Robichaud, P.C. and Stollery (10).

Also present: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Analyst.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 1, 2005, the committee undertook its study of Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

APPEARING:

The Honourable Dan McTeague, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs.

WITNESSES:

Foreign Affairs and International Trade:

Paul Chapin, Director General, International Security Bureau;

Phillip Baines, Senior Policy Advisor, Science and Technology, Non-Proliferation and Disarmament Chemical, Biological and Conventional Weapons Division;

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division.

National Defence:

Lieutenant-Colonel Scott Johnson, Directorate of Space Development.

Mr. McTeague made a presentation and, along with Mr. Baines, Mr. Chapin and LCol. Johnson, answered questions.

It was agreed that the committee proceed with a clause-by-clause study of Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

Agreed — that the title and clause 1 be allowed to stand.

At 7:26 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 22 novembre 2005
(38)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 18 h 4, dans la pièce 160-S, l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carney, C.P., Corbin, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, Mahovlich, Prud'homme, C.P., Robichaud, C.P. et Stollery (10).

Aussi présent : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Peter Berg, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1er novembre 2005, le comité entreprend son étude du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

COMPARAÎT :

L'honorable Dan McTeague, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

TÉMOINS :

Affaires étrangères et du Commerce international :

Paul Chapin, directeur général, Secteur de la sécurité internationale;

Phillip Baines, conseiller principal en matière de politiques, Science et technologie, Direction de la non-prolifération et du désarmement chimique, biologique et conventionnel;

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice.

Défense nationale :

Lieutenant-colonel Scott Johnson, Direction du développement de l'espace.

M. McTeague fait une présentation puis, assisté de MM. Baines et Chapin ainsi que du lcol Johnson, répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

Il est convenu que le titre et l'article 1 soient reportés.

À 19 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2005
(39)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 4:26 p.m. in room 160-S of the Centre Block, the Chairman, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carney, P.C., Corbin, De Bané, P.C., Di Nino, Downe, Mahovlich, Poulin, Robichaud, P.C. and Stollery (10).

Other senator present: The Honourable Senator Peterson (1).

Also present: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Analyst.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 1, 2005, the committee continued to examine Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

APPEARING:

The Honourable Dan McTeague, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs.

WITNESS:

Foreign Affairs and International Trade:

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division.

The Chairman made a statement.

Messrs. McTeague and Mann answered questions.

It was agreed that the committee continue its clause-by-clause study of Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

Clause 2 agreed to.

Clause 3 agreed to.

Clause 4 agreed to.

Clause 5 agreed to.

Clause 6 agreed to.

Clause 7 agreed to.

Clause 8 agreed to.

Clause 9 agreed to.

Clause 10 agreed to.

Clause 11 agreed to.

Clause 12 agreed to.

Clause 13 agreed to.

Clause 14 agreed to.

Clause 15 agreed to.

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2005
(39)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 h 26, dans la pièce 160-S, l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carney, C.P., Corbin, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, Mahovlich, Poulin, Robichaud, C.P. et Stollery (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Peterson (1).

Aussi présent : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Peter Berg, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1er novembre 2005, le Comité poursuit son étude du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

COMPARAÎT :

L'honorable Dan McTeague, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

TÉMOIN :

Affaires étrangères et du Commerce international :

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice.

Le président fait une déclaration.

MM. McTeague et Mann répondent aux questions.

Il est convenu que le comité poursuive l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

Il est convenu que l'article 2 soit adopté.

Il est convenu que l'article 3 soit adopté.

Il est convenu que l'article 4 soit adopté.

Il est convenu que l'article 5 soit adopté.

Il est convenu que l'article 6 soit adopté.

Il est convenu que l'article 7 soit adopté.

Il est convenu que l'article 8 soit adopté.

Il est convenu que l'article 9 soit adopté.

Il est convenu que l'article 10 soit adopté.

Il est convenu que l'article 11 soit adopté.

Il est convenu que l'article 12 soit adopté.

Il est convenu que l'article 13 soit adopté.

Il est convenu que l'article 14 soit adopté.

Il est convenu que l'article 15 soit adopté.

Clause 16 agreed to.

Clause 17 agreed to.

Clause 18 agreed to.

Clause 19 agreed to.

Clause 20 agreed to.

The Honourable Senator Carney, P.C., moved that Bill C-25 be amended at clause 21:

(a) on page 17, by replacing lines 29 to 41 with the following:

"The Minister of National Defence and the Solicitor General of Canada may not delegate the exercise of any of their powers under this act";

(b) and by deleting lines 1 to 20 on page 18 of the bill.

The question being put on the motion, it was rejected by a show of hands:

YEAS: 4; NAYS: 6.

Clause 21 agreed to on dissent.

Clause 22 agreed to.

Clauses 22 to 30 agreed to.

Clause 31 agreed to.

Clause 32 agreed to.

Clause 33 agreed to.

Clause 34 agreed to.

Clause 35 agreed to.

Clause 36 agreed to.

Clause 37 agreed to.

Clause 38 agreed to.

Clause 39 agreed to.

Clause 40 agreed to.

Clause 41 agreed to.

Clause 42 agreed to.

Clause 43 agreed to.

Clause 44 agreed to.

Clause 45 agreed to.

Clause 45.1 agreed to.

Clause 46 agreed to.

Clause 47 agreed to.

Clause 1 agreed to.

Title agreed to.

At 4:48 p.m., the committee suspended its sitting.

At 5:01 p.m., the committee resumed its sitting.

Il est convenu que l'article 16 soit adopté.

Il est convenu que l'article 17 soit adopté.

Il est convenu que l'article 18 soit adopté.

Il est convenu que l'article 19 soit adopté.

Il est convenu que l'article 20 soit adopté.

L'honorable sénateur Carney, C.P., propose que le projet de loi C-25 soit modifié, à l'article 21 :

a) à la page 17, par substitution, aux lignes 29 à 39, de ce qui suit :

« 21. Le ministre, le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada ne peuvent déléguer les pouvoirs que leur confère la présente loi. »;

b) à la page 18, par suppression des lignes 1 à 16.

La motion, mise aux voix, est rejetée à mains levées :

POUR : 4; CONTRE : 6.

Il est convenu que l'article 21 soit adopté, avec dissidence.

Il est convenu que l'article 22 soit adopté.

Il est convenu que les articles 22 à 30 soient adoptés.

Il est convenu que l'article 31 soit adopté.

Il est convenu que l'article 32 soit adopté.

Il est convenu que l'article 33 soit adopté.

Il est convenu que l'article 34 soit adopté.

Il est convenu que l'article 35 soit adopté.

Il est convenu que l'article 36 soit adopté.

Il est convenu que l'article 37 soit adopté.

Il est convenu que l'article 38 soit adopté.

Il est convenu que l'article 39 soit adopté.

Il est convenu que l'article 40 soit adopté.

Il est convenu que l'article 41 soit adopté.

Il est convenu que l'article 42 soit adopté.

Il est convenu que l'article 43 soit adopté.

Il est convenu que l'article 44 soit adopté.

Il est convenu que l'article 45 soit adopté.

Il est convenu que l'article 45.1 soit adopté.

Il est convenu que l'article 46 soit adopté.

Il est convenu que l'article 47 soit adopté.

Il est convenu que l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

À 16 h 48, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 1, le comité reprend ses travaux.

It was agreed that Bill C-25 carry without amendment, with the following observations:

> The Committee was advised by officials that it was not the purpose of clause 22 of the Act to second the use of a private sector satellite such as RADARSAT-2 without appropriate compensation.

It was agreed that the Chairman report the bill with observations at the next sitting of the Senate.

At 5:07 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu que ce projet de loi soit adopté sans amendement, mais avec les observations suivantes :

> Des fonctionnaires ont indiqué au Comité que l'article 22 de la Loi n'avait pas pour but d'appuyer l'utilisation d'un satellite du secteur privé comme RADARSAT-2 sans compensation adéquate.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi avec observations à la prochaine séance du Sénat.

À 17 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 24, 2005

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

NINTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-25, An Act Governing the Operation of Remote Sensing Space Systems, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 1, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Attached as an appendix to this Report are the observations of your Committee on Bill C-25.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 24 novembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 1er novembre 2005, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Sont jointes en annexe au présent rapport les observations de votre Comité sur le projet de loi C-25.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER A. STOLLERY

Chair

APPENDIX
Bill C-25, An Act Governing the Operation of Remote Sensing Space Systems Observations of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs

The Committee was advised by officials that it was not the purpose of clause 22 of the Act to second the use of a private sector satellite such as RADARSAT-2 without appropriate compensation.

ANNEXE
Le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale Observations du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Des fonctionnaires ont indiqué au Comité que l'article 22 de la Loi n'avait pas pour but d'appuyer l'utilisation d'un satellite du secteur privé comme RADARSAT-2 sans compensation adéquate.

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 22, 2005

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-25, governing the operation of remote sensing space systems, met this day at 6:04 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Peter A. Stollery (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. We are here to deal with Bill C-25, an Act governing the operation of remote sensing space systems. The Honourable Dan McTeague, parliamentary secretary to the Minister of Foreign Affairs, is appearing before us; and as witnesses from the Department of Foreign Affairs and International Trade, Paul Chapin, Phillip Baines and Bruce Mann. Without taking any more time, I call on the Honourable Dan McTeague to please proceed.

Hon. Dan McTeague, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs: Honourable senators, thank you for inviting me to appear before you as a Foreign Affairs witness for Bill C-25, the Remote Sensing Space Systems Act. Subject to the will of Parliament, this bill will establish a regulatory regime through remote sensing satellites and systems to protect Canadian security, defence and international relations interests that would naturally arise from the operation of such systems.

Bill C-25 will also help to ensure the development of an internationally competitive space industry for the Canadian space sector and to maintain global leadership in remote sensing technology and services. The bill reflects, too, Canada's long-held commitment to the peaceful uses of outer space.

When Canadians look at a map of Canada, they cannot help but notice that our country spans the width of an entire continent. It is not surprising, then, that we Canadians would be among the first nationalities to have exploited outer space in order to maintain lines of communications across our expanse that spans four and a half time zones.

In 1962, Canada became the third nation in space with Alouette 1, a science satellite launched to study the ionosphere. Canada was also the first country in the world to operate a domestic communication satellite system from a geostationary orbit with the launch of Anik A1 in 1972.

The Anik series of satellites have connected sparsely populated Canadians together from coast to coast to coast without interruption ever since the launch of that first Anik A1 satellite. Canada has thus established itself as a world leader in the exploitation of outer space for telecommunications.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 22 novembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à 18 h 4, pour examiner le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, qui lui a été renvoyé.

Le sénateur Peter A. Stollery (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. Nous sommes réunis pour examiner le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale. Nous accueillons aujourd'hui l'honorable Dan McTeague, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, ainsi que des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Paul Chapin, Phillip Baines et Bruce Mann. Sans plus attendre, je vais céder la parole à l'honorable Dan McTeague.

L'honorable Dan McTeague, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à vous remercier de m'avoir invité à témoigner au nom des Affaires étrangères au sujet du projet de loi C-25, Loi sur les systèmes de télédétection spatiale. Sous réserve de la volonté du Parlement, cette loi va établir un régime de réglementation pour les systèmes de télédétection spatiale, en vue de protéger les intérêts du Canada en matière de sécurité, de défense et de relations internationales, qui sont liés à l'exploitation de ces systèmes.

Le projet de loi C-25 va également contribuer au développement d'une industrie spatiale compétitive à l'échelle internationale, de sorte que le secteur spatial canadien puisse conserver sa position de leader international dans le domaine de la technologie et des services de télédétection. Le projet de loi témoigne aussi de l'engagement de longue date que le Canada a pris à l'égard de l'exploitation pacifique de l'espace.

Lorsqu'ils regardent une carte de leur pays, les Canadiens ne peuvent pas s'empêcher de remarquer tout de suite que le Canada s'étend sur toute la largeur d'un continent. Il n'y a rien de surprenant à ce que les Canadiens soient parmi les premiers au monde à avoir exploité l'espace extra-atmosphérique pour assurer des voies de communication sur notre vaste territoire qui couvre quatre fuseaux horaires et demi.

En 1962, le Canada est devenu le troisième pays présent dans l'espace grâce au lancement d'Alouette 1, un satellite scientifique voué à l'étude de l'ionosphère. Après le lancement en 1972 du satellite Anik A1, le Canada a aussi été le premier pays au monde à exploiter un système national de télécommunications par satellite en orbite géostationnaire.

La famille de satellites Anik relient entre elles les localités canadiennes dispersées d'un bout à l'autre du pays et ce, sans interruption depuis le lancement d'Anik A1, le premier de la série. Le Canada a donc acquis une renommée de chef de file mondial dans le domaine de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique aux fins des télécommunications.

We have been, and will continue to be, successful in bringing this expertise to foreign markets. We now hope to do the same for remote sensing satellite applications.

[*Translation*]

When your country is bigger in area than some continents, it is no wonder that Canadians have recently turned their ingenuity to mastering remote sensing satellites in order to better command sovereignty over Canada and its exclusive economic zone.

In 1995, Canada launched RADARSAT-1 to survey our natural resource riches, to effectively manage our land use and to monitor Canada's environment. RADARSAT-1 was also launched to stand on guard for unauthorized activity in our arctic territories and in our coastal waters. RADARSAT-1 provides Canada and the world with an operational radar satellite capable of timely delivery of large amounts of data.

Equipped with a powerful synthetic aperture radar instrument, RADARSAT-1 acquires images of the earth regardless of the totality of day or night conditions, or the extent of cloud, smoke or fog conditions mustered by Canada's climate and topography. This premier satellite has just celebrated 10 years of excellence in global environmental monitoring and protection. It has made Canada a world leader in the processing of satellite remote sensing data.

The future holds the promise of even greater accomplishments for Canadians when both private and public sectors seize the opportunities that are available to them today through home-grown ingenuity, bold risk-taking and innovative financing.

[*English*]

Just as Canada's communications satellites were first developed under government ownership and control, so too was Canada's first remote sensing satellite, RADARSAT-1. Just as Canada's telecommunication satellites eventually moved to private sector ownership and control, so too has Canada's second generation remote sensing satellite, RADARSAT-2.

Building on the successes of RADARSAT-1, the industrial benefits in the space and earth observation sectors resulting from RADARSAT-2 are estimated at $2 billion. The RADARSAT-2 program is also expected to generate nearly 3,500 person-years of employment, or approximately $1.2 billion in export sales, and spur the growth of small and medium-sized businesses as the Canadian infrastructure and services industry in the sector continues to grow.

Nous excellons et nous allons continuer d'exceller dans l'exportation de cette expertise vers des marchés étrangers. À présent, nous souhaitons connaître le même succès pour les applications de la télédétection satellitaire.

[*Français*]

Avec un pays comme le nôtre, dont la superficie est plus vaste que certains continents, il n'est pas étonnant que les Canadiens aient à appliquer leur savoir-faire au perfectionnement des satellites de télédétection pour mieux assurer la souveraineté du Canada et les zones économiques exclusives.

En 1995, le Canada a lancé RADARSAT-1 dans le but de surveiller nos richesses naturelles, de gérer efficacement l'occupation de nos sols et de surveiller notre environnement. RADARSAT-1 a aussi été lancé pour déceler toute activité sur notre territoire Arctique et dans nos eaux côtières. Le RADARSAT-1 dote le Canada et le monde entier d'un satellite opérationnel, capable de livrer, au moment opportun, une multitude de données.

Équipé d'un puissant radar à synthèse d'ouverture, RADARSAT-1 capte des images de la terre, le jour comme la nuit, sans égard à la couverture nuageuse, à la fumée et au brouillard qui résultent des climats et de la topographie du Canada. Cet important satellite vient tout juste de célébrer dix années d'excellence en matière de surveillance et de protection environnementale mondiale. Grâce à lui, le Canada est aujourd'hui un leader international dans le traitement des données de télédétection satellitaire.

Les Canadiens peuvent s'attendre à un avenir rempli de réalisations encore plus spectaculaires en cette période où le secteur public et le secteur privé unissent leurs efforts pour saisir les occasions qui s'offrent aujourd'hui à eux en déployant des trésors d'ingéniosité, en prenant des risques audacieux et en proposant un monde de financement innovateur.

[*Traduction*]

Tout comme les satellites canadiens de télécommunications, RADARSAT-1, notre premier satellite canadien de télédétection, a lui aussi d'abord été la propriété du Canada et sous son contrôle. Par la suite, la propriété et le contrôle des satellites canadiens de télécommunications ont été transférés au secteur privé. Aujourd'hui, RADARSAT-2, le satellite canadien de télédétection de deuxième génération, suit exactement le même parcours.

S'appuyant sur le succès de son prédécesseur, RADARSAT-2 devrait générer des retombées industrielles d'environ 2 milliards de dollars dans les secteurs de l'aérospatiale et de l'observation de la Terre. Le programme RADARSAT-2 devrait également créer des emplois représentant l'équivalent de près de 3 500 années-personnes, générer des ventes à l'exportation d'environ 1,2 milliard de dollars et stimuler la croissance de petites et moyennes entreprises au fur et à mesure que l'infrastructure et l'industrie canadiennes des services dans ce secteur continueront de se développer.

The Government of Canada has pre-purchased sufficient radar data to meet its continuing needs from a private-sector enterprise that had won a contract pursuant to an open competitive process. In return for a sizable initial investment and a commitment to operate the spacecraft over its seven-year design life, the private sector entity in this undertaking gained the ability to sell the excess capability of RADARSAT-2 to domestic and foreign customers around the world. The performance of RADARSAT-2 will be superior to that of RADARSAT-1, given innovations enabled by the private sector investments in strategic research and development activities.

RADARSAT-2 will possess an ability to resolve objects as small as three metres in length, more than twice as fine as RADARSAT-1. It will be able to discern artificial objects by collecting four times as much information as RADARSAT-1 in multiple polarizations. RADARSAT-2 clients will also be able to look at any desired region on the earth at least twice as fast as RADARSAT-1 could do. In short, RADARSAT-2 will possess significant capabilities that could well serve both military and civilian users.

[*Translation*]

While the Government of Canada promotes the private sector development of systems as sophisticated as RADARSAT-2, the actualization of these systems generates the responsibility, from a security perspective, to regulate the operation of such sensitive systems.

This is what Bill C-25 does. C-25 establishes a regulatory regime for RADARSAT-2, and all future remote sensing satellites that are to follow, to ensure that Canada's national security, defense and conduct of international relations would not be harmed by the operation of high performance systems that are also capable of military reconnaissance.

[*English*]

Bill C-25 protects these federal government interests by establishing an operating licence regime. All licences will be subject to two extraordinary powers: shutter control and priority access for innovation in response to possible future major security crises. Bill C-25 is not unlike other licensing regimes in Canada, including those for radio and telecommunications, In that vein, Bill C-25 establishes a single decision-maker for all licensing actions. It embraces the natural justice right of representation for decisions taken by the responsible minister on his or her own motion and the appeal prospects of judicial reviews of ministerial decisions to ensure the fairness of its application.

With the passage of Bill C-25 into law, Canada will also have fulfilled its international and bilateral obligations to regulate the remote sensing space activities of its nationals as required of Canada pursuant to the 1967 Outer Space Treaty and pursuant to

Le gouvernement du Canada a probablement acheté, auprès d'une entreprise privée qui a obtenu un contrat par voie d'appel d'offres ouvert, suffisamment de données radar pour combler ce besoin sur une base continue. En échange d'un investissement initial considérable et d'un engagement à exploiter le satellite pendant toute sa durée de vie de sept ans, l'entreprise privée qui participe au projet a acquis la possibilité de vendre les ressources excédentaires de RADARSAT-2 à des clients canadiens et étrangers partout dans le monde. RADARSAT-2 aura un rendement supérieur à celui de RADARSAT-1 en raison des innovations rendues possibles grâce aux investissements privés dans les activités stratégiques de R-D.

RADARSAT-2 aura une excellente résolution spatiale de 3 mètres, offrant ainsi un pouvoir séparateur deux fois plus fin que celui de RADARSAT-1. Comme il pourra recueillir en modes de polarisation multiples quatre fois plus d'informations que son prédécesseur, RADARSAT-2 pourra mieux discerner divers objets artificiels. Les clients de RADARSAT-2 pourront en outre observer n'importe quelle région de la Terre au moins deux fois plus rapidement que ce qui est permis par RADARSAT-1. Bref, RADARSAT-2 sera doté d'importantes fonctions dont pourront bénéficier les utilisateurs tant militaires que civils.

[*Français*]

Étant donné que le gouvernement du Canada encourage le développement par le secteur privé des systèmes aussi perfectionnés que RADARSAT-2, l'actualisation de tels systèmes est assortie du point de vue de la sécurité, de la responsabilité de réglementer l'exploitation des systèmes de nature aussi délicate.

C'est exactement ce que vise le projet de loi C-25, c'est-à-dire un régime réglementaire pour RADARSAT-2 et tous les futurs satellites de télédétection, afin d'assurer que l'exploitation des systèmes très performants, ayant aussi des capacités de reconnaissance militaire, ne porte pas atteinte à la sécurité nationale, à la défense et aux relations internationales du Canada.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-25 protège ce type d'intérêts fédéraux en instaurant un régime de licences d'exploitation. Toutes les licences seront assujetties à deux restrictions extraordinaires, soit le droit de regard et l'accès prioritaire, qui pourraient être invoquées en cas de crises majeures menaçant la sécurité. Le projet de loi C-25 n'est pas différent des autres régimes de licences prévus par la loi au Canada, y compris ceux qui se rapportent à la radio et aux télécommunications. Dans le même ordre d'idées, le projet de loi C-25 prévoit un seul décideur pour toutes les mesures ayant trait à l'attribution des licences. Il vise le droit de représentation, garanti par la justice naturelle, pour les décisions prises par le ministre compétent de son propre chef, ainsi que la possibilité de demander le contrôle judiciaire des décisions du ministre pour en assurer une application équitable.

En adoptant le projet de loi C-25, le Canada remplira également ses obligations internationales et bilatérales quant à la réglementation des activités de télédétection spatiale menées par ses ressortissants, tel que le Canada est tenu de le faire en

the 2000 Canada-U.S. Intergovernmental Agreement concerning the operation of commercial remote sensing satellite systems. Bill C-25 also requires the minister responsible to cause an independent review of the provisions and operation of the act to be held from time to time to assess, in particular, its impact on technological development and on the implementation of international agreements. Reports of these reviews are to be laid before each House of Parliament within five years of the act's coming into force, and every five years thereafter.

[*Translation*]

Canada's RADARSAT-2 is now set to launch in December 2006, a little over one year from now. Canada's RADARSAT-1 has already operated for more than twice its original design life. We hope it will continue to serve Canadians until its replacement, RADRSAT-2, enters into service.

[*English*]

Government officials will have much work to do as soon as Bill C-25 is enacted. Regulations must be completed and brought into force. Officials must also set up the administrative structure for the Act using existing financial resources within Foreign Affairs Canada, the Department of National Defence, Public Safety and Emergency Preparedness Canada and the Canadian Space Agency. RADARSAT-2 must then be licensed under the Act.

[*Translation*]

Thank you, Mr. Chairman. We are at your disposal to answer any questions the Honourable Senators might wish to ask of us.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McTeague.

[*English*]

Senator Carney: First, I would like to share with you that this subject is close to my heart. Long before I went into politics, I was one of the original 26 managers who worked on the original innovative experiments on Communications Technology Satellite, CTS, also called Hermes, the world's first interactive communications geostationary satellite, which was the forerunner of the marvellous satellite channels that we have today.

When I was Minister of Energy, Mines and Resources, under a Conservative government, RADARSAT was a gleam in the eye of a group of highly innovative scientists at EMR. I have been following the progress of RADARSAT and its predecessors for many years and so I am interested in the progress of Bill C-25.

When RADARSAT-1 was first conceived, it was Canadian and thus benign. We thought of ice reconnaissance, crop-watching, forest-fire monitoring and Arctic sovereignty patrols. The idea that we would ever need this kind of regulatory regime

vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et de l'Accord intergouvernemental canado-américain de 2000 sur l'exploitation des systèmes commerciaux de télédétection par satellites. Le projet de loi C-25 prévoit en outre que le ministre compétent devra demander que soit mené de temps à autre un examen indépendant des dispositions et de l'application de la loi de manière à évaluer, en particulier, son incidence sur le développement technique et la mise en œuvre d'ententes internationales. Les rapports de ces examens devront être déposés devant chaque Chambre du Parlement dans les cinq ans qui suivront l'entrée en vigueur de la loi, et tous les cinq ans par la suite.

[*Français*]

Le lancement du satellite canadien RADARSAT-2 est maintenant prévu pour décembre 2006, soit dans un peu plus d'un an. Le satellite canadien RADARSAT-1 fonctionne encore malgré le fait que sa durée de vie initiale ait plus que doublé. Nous espérons qu'il continuera de servir les Canadiens jusqu'à la mise en service de RADARSAT-2, qui le remplacera.

[*Traduction*]

Les représentants du gouvernement ont encore beaucoup de travail à abattre avant la promulgation de la loi. Les règlements doivent être rédigés et mis en vigueur. Ils doivent aussi ériger la structure administrative de la loi à même les budgets actuels d'Affaires étrangères Canada, de la Défense nationale, de Sécurité publique et Protection civile Canada et de l'Agence spatiale canadienne. RADARSAT-2 devra ensuite obtenir une licence d'exploitation en vertu de la loi.

[*Français*]

Monsieur le président, je vous remercie. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur McTeague.

[*Traduction*]

Le sénateur Carney : J'aimerais d'abord vous dire que cette question me tient particulièrement à cœur. Bien avant de faire de la politique, j'ai été au nombre des 26 premiers gestionnaires à participer aux expériences innovatrices sur le satellite technologique de télécommunication, le STT, aussi appelé Hermes, le tout premier satellite géostationnaire de communication interactive dans le monde, qui a été l'ancêtre des formidables voies de satellites que nous avons aujourd'hui.

Quand j'étais ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sous un gouvernement conservateur, RADARSAT a germé dans l'esprit d'un groupe de scientifiques très avant-gardistes du ministère. J'ai suivi l'évolution de RADARSAT et de ses prédécesseurs pendant de nombreuses années, de sorte que l'étude du projet de loi C-25 m'intéresse.

Comme RADARSAT-1 était de conception canadienne, on l'a d'abord jugé anodin. On se préoccupait alors de la reconnaissance des glaces, de la surveillance des cultures et des incendies de forêt ainsi que des patrouilles pour assurer la souveraineté dans

for such things as public security or national defence by our little innovative world-class remote sensing weather satellite was beyond expectations then. I am glad that you have the five-year review clause in this bill because who knows what it will be used for in five years' time.

I have some concerns. First, parts of the bill and the briefing notes are draconian in the way that they are written. For example, while it is a private sector enterprise by MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., which has much experience in this field, you have explained that the government has provided some up-front money to launch this. The notes and the language of the proposed legislation suggest that the government can second or expropriate the use of RADARSAT-2 without compensation to the private sector. That is hardly consistent with priority ownership. I spoke to some officials before the meeting this evening. Mr. McTeague, could you clarify this? Priority access for the government to second the satellite without compensation is the same as expropriation. How do you explain that?

Mr. McTeague: Senator Carney, I would ask one of my officials to provide you with a more precise answer than I would be able to give.

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division, Foreign Affairs and International Trade: Senator, you are referring to clause 22 of the bill.

Senator Carney: I refer to clause 15 as well.

Mr. Mann: Clauses 13, 14 and 15 give several ministers the capacity to impose shutter control orders of priority access or to direct the satellite operator to do certain things in emergency situations. The no-liability portion is in clause 22 and states, not that the government is not allowed to pay compensation for losses that satellite operators may suffer, but that no one is entitled to financial compensation. This non-entitlement provision is not unknown for governments in matters involving national security and national defence or where the government, in protecting the environment, must intervene in private sector operations to protect those interests.

All the clauses referred to in clause 22, the no-liability clause, which are clauses 9, 10, 11, 12, 13, 14 and 15, are powers that the government or the minister has, and can exercise, for reasons of national security, national defence, international relations, protection of the environment and public safety.

Traditionally, these are the kinds of government actions for which governments are not to be held liable in a court of law. That being said, there is a government policy — Treasury Board policy — for *ex gratia* payments. The wording of the policy is that if someone suffers a loss they believe is caused by the government, they can apply to the Treasury Board for *ex gratia* compensation.

l'Arctique. On n'aurait jamais pensé que notre nouveau petit satellite météorologique de télédétection nous obligerait à établir un régime de réglementation pour des fins de sécurité publique ou de défense nationale. Je suis contente que le projet de loi prévoie un examen de la loi tous les cinq ans parce qu'on ne sait pas à quoi le système va servir dans cinq ans.

J'ai certaines inquiétudes. D'abord, ce qui figure dans certaines parties du projet de loi et des notes d'information est assez draconien. Par exemple, les systèmes vont être exploités par l'entreprise privée MacDonald, Dettwiler et Associates Ltd., qui a beaucoup d'expérience dans le domaine, mais vous avez expliqué que le gouvernement a investi de l'argent au départ pour lancer le projet. Les notes d'information et le projet de loi semblent indiquer que le gouvernement peut limiter ou interrompre le service de RADARSAT-2 sans indemniser le secteur privé. C'est plutôt contraire aux règles de la propriété. J'en ai discuté avec des fonctionnaires avant la séance de ce soir. Monsieur McTeague, pourriez-vous nous fournir des précisions là-dessus? L'accès prioritaire du gouvernement qui lui permet de limiter l'utilisation du satellite sans indemnisation correspond à une expropriation. Comment expliquez-vous cela?

M. McTeague : Sénateur Carney, je vais demander l'aide d'un de mes collaborateurs qui va pouvoir vous répondre de façon plus précise que je ne pourrais le faire moi-même.

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice, Affaires étrangères et du Commerce international : Madame le sénateur, vous faites référence à l'article 22 du projet de loi.

Le sénateur Carney : Je fais aussi référence à l'article 15.

M. Mann : Les articles 13, 14 et 15 confèrent à plusieurs ministres le pouvoir d'invoquer le droit de regard ou l'accès prioritaire pour exiger que l'exploitant prenne certaines dispositions dans des situations d'urgence. L'article 22, sur l'immunité, prévoit, non pas que le gouvernement ne peut pas indemniser les exploitants pour les pertes qu'ils pourraient subir, mais qu'il ne peut être tenu d'indemniser qui que ce soit. Cette disposition d'immunité n'est pas inusitée pour les gouvernements dans le cas des questions concernant la sécurité nationale et la défense nationale ou quand le gouvernement doit intervenir dans les activités du secteur privé pour protéger des intérêts liés à l'environnement.

Toutes les dispositions citées dans l'article 22 sur l'immunité, c'est-à-dire les articles 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 confèrent au gouvernement ou au ministre des pouvoirs pour des raisons de sécurité nationale, de défense nationale, de relations internationales, de protection de l'environnement et de sécurité publique.

Normalement, ce sont des interventions pour lesquelles les gouvernements ne sont pas tenus responsables devant un tribunal. Cela dit, une politique du Conseil du Trésor prévoit des paiements à titre gracieux. Il est énoncé dans cette politique que celui qui subit une perte qu'il estime être causée par le gouvernement peut demander une indemnisation à titre gracieux au Conseil du

This wording means that the government can compensate for such losses on a voluntary basis. That avenue is not excluded by the no-liability part of clause 22.

The second part of clause 22 states that the minister may pay a licensee an amount for services obtained under clause 15, which is the priority-access clause. That clause is intended to distinguish between cases where the government has had to take some kind of intervening measure that may have resulted in a financial loss to a satellite operator or a customer and to distinguish that kind of loss from a situation where the government requests satellite services, a provision of data that should be paid for.

Subclause 22(2) states that the minister may pay for services that are provided pursuant to one of these priority-access orders. It is certainly the intention of the government to pay for services that are obtained on that basis. In clause 20 of the bill, subparagraph (1)(*j*), there is a provision allowing the government to make regulations.

We have started regulations in this respect. Those regulations are found in the briefing book at tab 10, page 7 and 9. They are clauses 12 and 14 of the draft regulations. The clauses state that there is a formula, that the amount that the government will pay, or may pay, for priority-access services will not exceed either an agreed upon amount or —

Senator Carney: We have many things to explore in this bill. I want to draw to the attention of the chair that we may want to say in an observation or something, make some reference to the fact that clause 22 says:

> No person is entitled to financial compensation from Her Majesty in right of Canada for any financial losses resulting from any of the following actions taken in good faith:

To me, this measure is draconian. I do not think that referring to regulations, Treasury Board policy or other things is an effective backstop to the fact that this clause asks a private operator to provide priority-access services for which they will not be compensated. That bothers me in the bill.

The second item I wish to clarify, and I raised with you, Parliamentary Secretary, is that under the Canada-U.S. agreement, which is referred to here, parties agree to ensure that such commercial remote sensing satellite systems will be controlled by each party in a comparable manner to protect and serve shared national security and foreign policy interests.

This suggests that the U.S. would have a say under this agreement with the operation of our benign environmental ice reconnaissance, forest fire and commercial uses: that the U.S. would have a say in the operation of the satellite.

Do we have reciprocity with the U.S.? They have satellites going over our system all the time, many more than Canada has. Do we have reciprocity in the operations of those satellites? Do we have the same reciprocal rights of access to those satellites that are specifically provided for in this legislation?

Trésor. Le gouvernement peut donc verser une indemnité pour ces pertes à titre facultatif. Cette possibilité n'est pas exclue par l'article 22 sur l'immunité.

Le deuxième paragraphe de l'article 22 prévoit qu'en cas de prise d'un ordre au titre de l'article 15, sur l'accès prioritaire, le ministre peut verser au titulaire de la licence la somme déterminée conformément aux règlements. Cette disposition vise à établir une distinction entre les cas où l'intervention du gouvernement peut avoir causer une perte financière à l'exploitant ou au client d'un satellite et les cas où le gouvernement a exigé de fournir un service au moyen du satellite, ce qui exige un paiement.

Le paragraphe 22(2) stipule que le ministre peut verser une somme déterminée pour les services fournis conformément à un ordre d'accès prioritaire. Le gouvernement a certes l'intention de payer pour les services ainsi obtenus. D'ailleurs, à l'alinéa 20(1)*j*), le gouvernement peut, par règlement, régir la fixation des sommes pouvant être versées à ce titre.

Nous avons produit un règlement à ce sujet. Le projet de règlement se trouve dans le dossier de synthèse, à l'onglet 10, aux pages 7 à 9. Il s'agit des articles 12 et 14 du projet de règlement. Ces articles énoncent une formule en vertu de laquelle le montant que le gouvernement va ou peut payer pour des services d'accès prioritaire ne peut excéder toute somme convenue ou...

Le sénateur Carney : Il y a beaucoup d'aspects à explorer dans ce projet de loi. Je tiens à signaler au président que nous pouvons vouloir faire remarquer que l'article 22 dit :

> Sa Majesté du Chef du Canada ne peut être tenue d'indemniser quiconque pour les pertes financières subies par suite de la prise — faite de bonne foi...

Pour moi, cette mesure est draconienne. Je ne pense pas que faire référence au règlement, à la politique du Conseil du Trésor ou à d'autres mesures constitue une garantie suffisante étant donné que cette disposition demande à l'exploitant privé de fournir un accès prioritaire pour lequel il ne sera pas indemnisé. Cela m'inquiète.

Ensuite, monsieur le secrétaire parlementaire, j'aimerais que vous me donniez des précisions au sujet du fait que, selon l'Accord canado-américain dont il est question ici, les parties s'engagent à s'assurer que les systèmes commerciaux de télédétection par satellite visés seront contrôlés par chaque partie d'une manière comparable, afin de protéger et de promouvoir leurs intérêts nationaux communs en matière de sécurité nationale et de politique étrangère.

Cela semble indiquer que les États-Unis auraient leur mot à dire même à propos de nos activités liées à la reconnaissance des glaces, à la surveillance des incendies de forêt et aux usages commerciaux, que les États-Unis auraient leur mot à dire dans l'exploitation du satellite.

Y a-t-il réciprocité avec les États-Unis? Ils ont beaucoup plus de satellites reliés à notre système que le Canada en a. Y a-t-il réciprocité pour ce qui est de l'exploitation des satellites? Avons-nous les mêmes droits d'accès qu'eux pour ce qui est des satellites dont il est question dans le projet de loi?

Mr. McTeague: I will pass this over to Mr. Baines. I do want to respond to the first point that Senator Carney made. I realize that Mr. Mann had taken a number of the points. However, it is important to understand that if there is a question of national emergency or a right exercised where Canada's international obligations might be affected, one can readily understand why there might be the need for shutter control or priority access without which there would not be effective compensation, even as Mr. Mann has suggested, except in circumstances that are designated by Treasury Board.

With regard to the second point, unless the United States military or government is a client of RADARSAT, I do not see the question of reciprocity or how the U.S. would access our information unless they were specific clients. Mr. Baines may be able to respond more fulsomely.

Phillip Baines, Senior Policy Advisor, Science and Technology, Non-Proliferation and Disarmament Chemical, Biological and Conventional Weapons Division, Foreign Affairs and International Trade: Honourable senators, when we look at this agreement between Canada and the United States, the primary purpose of this agreement is for Canada and the United States to agree to control things that would be in private sector hands on a comparable basis. This agreement is needed so that the national security interests and the foreign policy interests of Canada and the United States would not be put in jeopardy by those high performance resolution capable satellites, capable of much better resolution than RADARSAT-1.

The agreement says that we want to promote the commercialization of these things as well. Can Canada order on a commercial basis imagery from U.S. satellites that are licensed by the U.S. authorities? The answer is yes. Can the U.S. order imagery on a commercial basis from Canadian satellites licensed under our authority? The answer is yes.

Senator Carney: Other senators may wish to explore some of these areas. I wish to return to clause 4. The Senate committees, as you know, do not like loosey-goosey framework legislation that provides for unlimited exemptions or unregulated regulations — if that is not an oxymoron.

Why, under the application part of clause 4, is there such a wide exemption clause?

> The minister may, by order, exempt any person or remote sensing space system — or any class of person, system or data — from the application of any provisions of this Act or the regulations.... The exemption order may be limited in scope or be made subject to conditions.

They then lay down the conditions. Why is there a need, having brought in a complex bill that licences and sets out conditions, to have such a broad exemption clause that would permit the Governor-in-Council to dispense with the bill before us under certain conditions?

M. McTeague : Je vais demander à M. Baines de vous répondre, mais j'aimerais d'abord revenir à la première question du sénateur Carney. Je me rends compte que M. Mann a abordé bien des sujets. Ce qu'il importe de retenir cependant, c'est que, s'il y a urgence nationale ou que les obligations internationales du Canada sont en jeu, il est facile de comprendre pourquoi il est nécessaire d'avoir un droit de regard ou un accès prioritaire sans lesquels il n'y aurait pas d'indemnisation, même comme M. Mann l'a indiqué, sauf dans les circonstances prévues par le Conseil du Trésor.

Pour ce qui est de votre deuxième question, à moins que l'armée ou le gouvernement américain ne soit un client de RADARSAT, je ne vois pas la nécessité d'une réciprocité ou comment les États-Unis auraient accès à nos informations à moins d'être des clients. M. Baines peut peut-être vous donner des explications plus précises.

Phillip Baines, conseiller principal en matière de politiques, Science et technologie, Direction de la non-prolifération et du désarmement chimique, biologique et conventionnel, Affaires étrangères et du Commerce international : Honorables sénateurs, cet accord conclu entre le Canada et les États-Unis vise principalement à ce que les deux pays s'entendent pour contrôler l'exploitation des systèmes par le secteur privé sur une base comparable. Cet accord est nécessaire pour que les intérêts liés à la sécurité nationale et aux affaires étrangères du Canada et des États-Unis ne soient pas mis en péril par des satellites très performants, capables d'une résolution bien supérieure à celle de RADARSAT-1.

L'accord prévoit que nous voulons promouvoir la commercialisation de ces systèmes. L'accord permet au Canada de commander commercialement des images provenant de satellites américains licenciés aux États-Unis. Tout comme les États-Unis peuvent commander commercialement des images provenant des satellites canadiens licenciés au Canada.

Le sénateur Carney : D'autres sénateurs voudront peut-être revenir là-dessus. Pour ma part, j'aimerais revenir à l'article 4. Les comités sénatoriaux, comme vous le savez, n'aiment pas les projets de loi vagues qui prévoient des exemptions illimitées ou des règlements déficients.

On peut se demander pourquoi l'application de la loi prévue à l'article 4 a une portée aussi large. L'article dit :

> Le ministre peut, par arrêté, soustraire toute personne ou tout système de télédétection spatiale — ou toute catégorie de personnes, de systèmes ou de données — à l'application de tout ou partie de la présente loi ou des règlements, l'exemption pouvant être de portée limitée ou assortie de conditions.

Ensuite, on indique les conditions à remplir. Pourquoi est-il nécessaire, dans un projet de loi complexe qui accorde des licences et énonce des conditions, d'avoir une exemption de portée aussi large qui permettrait au gouverneur en conseil de soustraire de gens à l'application du projet de loi dans certaines conditions?

Mr. Baines: Specifically, with regard to subclause 4(3), why does the minister have this ability to exempt any person, system or class of person, system or data from the bill? When we look at our obligations under the Outer Space Treaty of 1967, we need to be able, as a country, to regulate the space activities of our nationals, no matter where they reside: whether they reside and carry on their operations within Canada or in another jurisdiction.

Let us say that Canadians are carrying on their operation in another jurisdiction. That jurisdiction says, "I have my own law which governs how remote sensing satellites operate for people within my physical boundaries."

Then, this power given to the minister would enable the minister to look at our legislation, their legislation and agree, provided that the factors the minister must consider here are observed. The minister can say, "Yes, your jurisdiction can licence that because it is taking place from your territory. We do not have to licence it because of our national obligations under the Outer Space Treaty and because they are Canadians.

Senator Carney: It is on our satellite.

Mr. Baines: It is on a satellite operated by Canadians in another jurisdiction. The bill gives us the power to licence those Canadians in a foreign jurisdiction, unless the minister is convinced that this other jurisdiction can do the job equally well.

Senator Downe: What use would this satellite be for the Royal Canadian Mounted Police, the Canadian Security Intelligence Service and the Department of National Defence?

Mr. McTeague: Plenty: There are a number of applications for which one could envisage its use by the Royal Canadian Mounted Police or the Department of National Defence. For instance, there is the circumstance of our troops in Afghanistan, or perhaps in Haiti, where we would want to ensure there are proper conditions. We would have a better idea of what lies ahead. I will leave it to you gentlemen as well, if you want to comment further.

Senator Stollery: Which of the officials would like to comment on that question?

Mr. Baines: With respect to CSIS or the RCMP, the bill is focussed on national security events. In the case of the RCMP, it is not for any enforcement of the Criminal Code other than what is outlined in the bill. That is for national security.

One scenario is that we are worried about the discharge of a weapon of mass destruction on Canadian soil. The RCMP needs to find out the extent of the area affected and establish the cordon-off of a region. The RCMP would have the ability, then, to use priority access to get imagery of the region and then set up their operations.

M. Baines : Vous me demandez plus précisément, au sujet du paragraphe 4(3), pourquoi le ministre peut soustraire toute personne ou tout système de télédétection spatiale, toute catégorie de personnes, de systèmes ou de données à l'application du projet de loi? Conformément à nos obligations en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, notre pays doit pouvoir réglementer les activités menées dans l'espace par nos ressortissants, peu importe où ils habitent, qu'ils vivent et mènent ces activités au Canada ou dans un autre pays.

Disons que des Canadiens exploitent un satellite dans un autre pays. Ce pays a ses propres lois pour régir l'exploitation des satellites de télédétection sur son territoire.

Le pouvoir ainsi conféré au ministre lui permettrait d'examiner notre loi et celle de l'autre compétence et d'accepter, à condition que les critères dont il doit tenir compte sont respectés. Le ministre peut décider qu'effectivement, l'autre compétence peut réglementer l'activité parce qu'elle se déroule sur son territoire, que nous ne sommes pas obligés de le faire aux termes du Traité de l'espace et du fait que le propriétaire est canadien.

Le sénateur Carney : Le satellite nous appartient.

M. Baines : Il s'agit d'un satellite exploité par des Canadiens au-dessus d'un autre territoire. Le projet de loi nous confère le pouvoir d'émettre des licences à ces Canadiens pour l'exploitation dans une autre juridiction, à moins que le ministre ne soit convaincu que cette juridiction peut le faire tout aussi bien que nous.

Le sénateur Downe : Quelle serait l'utilité d'un pareil satellite pour la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Défense nationale?

M. McTeague : Il serait fort utile. Ainsi, plusieurs utilisations viennent à l'esprit dans le cas de la Gendarmerie royale du Canada ou de la Défense nationale, par exemple à l'égard des conditions de déploiement de nos troupes en Afghanistan ou à Haïti. Nous aurions alors une meilleure idée de ce qui les attend. Messieurs, si vous souhaitez commenter, vous êtes libres de le faire

Le sénateur Stollery : Lequel d'entre vous aimerait faire des observations en réponse à cette question?

M. Baines : En ce qui concerne la GRC ou le SCRS, le projet de loi parle essentiellement d'événements affectant la sécurité nationale. La GRC ne pourrait s'en servir pour faire respecter le Code criminel, sauf dans les circonstances exceptionnelles prévues dans le projet de loi, c'est-à-dire pour assurer la sécurité nationale.

Un scénario possible qui nous inquiète serait l'utilisation d'armes de destruction massive en territoire canadien. La GRC aurait alors besoin de connaître l'étendue de la zone affectée pour boucler la région. Elle pourrait donc avoir recours à l'accès prioritaire pour obtenir des images de la région avant de commencer ses opérations.

When it comes to the Department of National Defence, we have a representative here from the Department of National Defence who could talk about the benefits of shutter control and priority access for defence purposes.

Senator Stollery: Would the gentlemen from the Department of National Defence come to the table and introduce yourself and contribute to the answer to Senator Downe's question? Give us your name, so we know who it is.

Lieutenant-Colonel Scott Johnson, Directorate of Space Development, National Defence: In answer to your question, I can tell you what we use it for and what we plan to use it for as an example. We could talk about RADARSAT-1. If you think back to the Red River flooding during the mid-nineties, we had to grab RADARSAT-1 and, although we did not have the clause, we invoked priority access so we could map the flood areas. That was for the troops in Manitoba.

For RADARSAT-2, we had plans to use it for wider surveillance of the approaches to North America. It is important for us to be able to detect ships early, far out into the ocean, out to 1,000 kilometres. RADARSAT-2 is ideally optimized to do that. We also intend to use it for Arctic surveillance. The satellite goes over the Arctic Archipelago every 90 minutes. For that particular part of the world, it is ideally suited to pick up activity.

During that surveillance, if we pick up a suspect vessel or somebody doing something where they should not be and their activities look suspicious — if the activity is serious enough and there is no other way of picking up the information — then we might invoke priority access to track that vessel or use it. Again, that would be an extraordinary circumstance because we have other assets available. However, if that was the key asset in that case, then that is when we would use it.

In the case of shutter control, were Canadian Forces deployed somewhere in a theatre of war and it came to our intelligence that an adversary was getting on the Internet with a credit card and using a Canadian satellite to target our own troops, in that case we might invoke shutter control. This bill is not just about RADARSAT-2; it is about all sensors we might licence in the future. Again, that would be an extraordinary circumstance. There would have to be something potentially happening to Canadian troops. That would be an instance.

Senator Downe: That is informative. Is the Parliamentary Secretary concerned about the oversight? Section 15 of the act talks about what the various ministers — the defence department, the Solicitor General Canada, and others — can do. In clause 21, a lot of that authority is delegated. For example, the Solicitor General may delegate the authority to the people who would be

Quant au ministère de la Défense nationale, nous avons ici des représentants du ministère qui pourrait vous parler des avantages du droit de regard et de l'accès prioritaire aux fins de défense.

Le sénateur Stollery : Ces messieurs de la Défense nationale peuvent-ils s'avancer à la table et se présenter avant de répondre à cette partie de la question du sénateur Downe? Identifiez-vous pour que nous sachions qui vous êtes.

Lieutenant-colonel Scott Johnson, Direction du développement de l'espace, Défense nationale : En réponse à votre question, je puis vous donner comme exemples les fins auxquelles nous utilisons ces images actuellement et ce que nous projetons comme éventuelle utilisation. Prenons comme exemple RADARSAT-1. Quand la rivière Rouge a débordé de son lit au milieu des années 1990, nous avons dû recourir aux images de RADARSAT-1 et, bien que l'article actuellement projeté n'existait pas, nous avons invoqué l'accès prioritaire de manière à pouvoir cartographier les zones inondées. Cette information était destinée aux troupes déployées au Manitoba.

Pour ce qui est de RADARSAT-2, nous avions prévu de nous en servir pour élargir la zone de surveillance des approches du continent nord-américain. Il importe que nous soyons capables de détecter très tôt les navires, alors qu'ils sont loin dans la mer, à 1 000 kilomètres de la côte. RADARSAT-2 est idéal à cette fin. Nous projetons également de nous en servir pour surveiller la région arctique. Le satellite survole les îles de l'Arctique toutes les 90 minutes. Il se prête particulièrement bien à la surveillance des activités dans cette région.

Durant cette surveillance, si nous repérons un navire suspect ou quelqu'un en train de faire quelque chose qu'il ne devrait pas faire et que son activité semble suspecte — si l'activité est suffisamment grave et qu'il n'existe pas d'autre moyen d'obtenir l'information —, nous pourrions alors invoquer l'accès prioritaire pour suivre le navire. À nouveau, je précise qu'il s'agirait de circonstances extraordinaires parce que nous disposons d'autres moyens. Toutefois, si les images de satellite étaient le meilleur moyen, nous nous en servirions.

Pour ce qui est du droit de regard, si les Forces canadiennes étaient déployées sur un théâtre de guerre quelque part et que nos services de renseignements apprenaient qu'un ennemi se servait d'une carte de crédit sur l'Internet pour accéder à des images satellitaires en vue de cibler nos troupes, nous pourrions alors invoquer le droit de regard. Le projet de loi à l'étude ne concerne pas que RADARSAT-2, mais bien tout capteur au sujet duquel nous pourrions émettre une licence ultérieurement. À nouveau, je précise que nous ne le ferions que dans des circonstances exceptionnelles. Il faudrait que nos troupes soient menacées. Ce serait là un exemple.

Le sénateur Downe : Voilà qui est instructif. Le secrétaire parlementaire est-il préoccupé par ce droit de regard? À l'article 15 du projet de loi, il est question de ce que peuvent faire les différents ministres — celui de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada, entre autres. À l'article 21, une grande partie de ce pouvoir est déléguée. Ainsi, le solliciteur

most interested in obtaining information, but without any oversight of the minister. Are you concerned about that at all, Mr. Parliamentary Secretary?

Mr. Mann: There are 12 provisions in the legislation that give powers to the Minister of Foreign Affairs or other ministers. In all cases, the oversight mechanism is a judicial review by the Federal Court. Section 18 of the Federal Court Act provides extensive powers for anyone who is materially affected by something that the minister has done, to request judicial review, and to demand to know what authority the minister had to act. There may be an allegation that a ministerial decision was taken without proper foundation, and so on. That form of oversight exists throughout the legislation.

On your point about the delegation of ministerial powers, all the powers in the 12 provisions I referred to in the act allow for a delegation of authority, except two: the shutter control, where the Minister cannot delegate authority at all; and priority access, where a minister can delegate the authority but only to a deputy head level.

Mr. McTeague: One cannot lose sight of the overall importance of parliamentary review oversight. The minister is accountable to Parliament, to the House of Commons.

Senator Downe: That delegation concerns me. The Solicitor General of Canada, as we all know, is an important position, just to pick one of the ministers involved.

Clause 15(3) states:

> The Solicitor General of Canada may make an order requiring a licensee to provide any service through the licensed system
>
> (a) to the Royal Canadian Mounted Police that that minister believes on reasonable grounds is desirable for the fulfillment of its members' responsibilities under subsection 6(1) of the *Security Offences Act;*

In clause 21, the Solicitor General can delegate that authority and power to the Commissioner of the RCMP. On assuming office, if the Solicitor General signs three delegation letters to the Commissioner of the RCMP, to the director of CSIS, and to the Deputy Solicitor General, who can have all the powers under paragraph 15(3)(*c*), then there is no ministerial oversight. I am sure most solicitors general would not do that, but I am concerned that somebody might. We then have the Commissioner of the RCMP, the head of CSIS and the Deputy Solicitor General, who is a deputy minister, making these decisions. Is that the intention of the act?

Mr. Mann: The answer is yes. Decisions taken by delegated officials — that is, people with deputy head status in the case of clause 15 — are not decisions that are without oversight. As I mentioned, the Federal Court has judicial review powers over any of these decisions.

général du Canada pourrait déléguer son pouvoir aux personnes qui s'intéressent le plus à obtenir l'information, mais sans avoir à exercer de la surveillance. Cela vous préoccupe-t-il, monsieur le secrétaire parlementaire?

M. Mann : La loi comporte douze dispositions qui confèrent des pouvoirs au ministre des Affaires étrangères et à d'autres. Sans exception, le mécanisme de surveillance prévu est une révision judiciaire de la Cour fédérale. Or, l'article 18 de la Loi sur la Cour fédérale confère l'important pouvoir, à quiconque est matériellement touché par une décision du ministre, de demander une révision judiciaire et d'exiger d'être informé en vertu de quelle autorité le ministre a agi. Il pourrait alléguer que le ministre a pris une décision sans en avoir l'autorité et ainsi de suite. Cette forme de surveillance est présente partout dans la loi.

Quant au point que vous faites valoir au sujet de la délégation des pouvoirs du ministre, tous les pouvoirs conférés dans les douze dispositions de la loi dont j'ai parlé peuvent être délégués, sauf deux : le droit de regard, que le ministre ne peut pas du tout déléguer, et l'accès prioritaire, qu'un ministre peut déléguer, mais seulement à quelqu'un occupant un poste du niveau de sous-ministre.

M. McTeague : Il ne faudrait pas oublier, non plus, la surveillance exercée par le Parlement. Le ministre a des comptes à rendre au Parlement, à la Chambre des communes.

Le sénateur Downe : Cette histoire de délégation me préoccupe. Pour ne nommer qu'un des ministres en cause, le poste de solliciteur général du Canada est, comme nous le savons tous, un poste important.

On peut lire, au paragraphe 15(3) :

> Le solliciteur général du Canada peut ordonner au titulaire de licence de fournir tout service au moyen du système agréé :
>
> a) à la Gendarmerie royale du Canada, s'il a des motifs raisonnables de croire que l'obtention du service est souhaitable pour l'exercice par les membres de celle-ci des fonctions visées au paragraphe 6(1) de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité;*

À l'article 21, le solliciteur général peut déléguer cette autorité et ce pouvoir au commissaire de la GRC. À son entrée en fonction, si le solliciteur général signe des lettres de délégation au commissaire de la GRC, au directeur du SCRS et au sous-solliciteur général, qui peuvent exercer tous les pouvoirs prévus à l'alinéa 15(3)*c*), il n'y a alors plus de surveillance. Je suis sûr que la plupart des solliciteurs généraux ne le feraient pas, mais le fait que la possibilité existe me préoccupe. À partir de ce moment-là, ce sont le commissaire de la GRC, le directeur du SCS et le sous-solliciteur général qui prennent ces décisions. Est-ce bien l'esprit de la loi?

M. Mann : Oui. Les décisions prises par les délégués de pouvoir — soit, à l'article 15, ceux qui sont du niveau de sous-minsitre — ne sont pas des décisions prises sans surveillance. Comme je l'ai déjà mentionné, la Cour fédérale a des pouvoirs de révision judiciaire à cet égard.

Senator Downe: Oversight is after the fact. The government's concern should be at the time rather than after the fact. In this case, although it may never happen, the act allows for these powers to be delegated, which I think is wrong.

Senator Stollery: I remind everyone that there is a five-year review provision.

Senator Andreychuk: You continue to refer to judicial review, but we are going to review regardless of whether the minister or the delegated authority follows the rules. It is not like an appeal; it is not going to the merits. It will only review whether the administrative compliances were followed.

Is that correct?

Mr. Mann: Yes, that is correct.

Senator Andreychuk: When we say "judicial," it is not the full judicial review that we contemplate in other areas.

Under the Public Safety Act, the minister could delegate powers to a deputy minister. At the time the act was passed, we were told that delegation was unusual and done for reasons of national safety, and that it would be used rarely, if ever. The reason for delegating to a deputy was that if the minister was not available, another minister might not know the content as well as a deputy minister. I did not buy that, but the majority did.

Here, the minister can delegate authority for matters that the minister believes, on reasonable grounds, is desirable for the conduct of international relations or the performance of Canada's international obligations. This delegation does not speak of serious, critical, immediate issues. We are giving the minister the power to delegate to someone who does not have ministerial responsibility and is not accountable to Parliament. This delegation would give them broad and sweeping powers to intervene, without having defined "conduct of international relations" or "performance of international obligations" when the minister believes, on reasonable grounds, that it is desirable.

If the minister has an honest belief, he can move on it. He delegates that power to the deputy minister, who can act if he has an honest belief. That reason is not helpful for those who may be impacted.

Is there a trend to delegate traditional ministerial powers to deputy ministers? That is a violation of our Constitution and our system of accountability.

Senator Stollery: Senator Andreychuk, before someone answers that more completely, I would like to remind you of subclauses 45.1(1) and 45.1(2) which say, "The minister shall cause an independent review of the provisions... from time to

Le sénateur Downe : La surveillance s'exerce après coup. Il faudrait que le gouvernement cherche à le faire tout de suite plutôt qu'après le fait. Dans ce cas-ci, bien que cela puisse ne jamais se produire, la loi permet la délégation de ces pouvoirs, ce qui à mon avis ne devrait pas être.

Le sénateur Stollery : Je vous rappelle qu'il y a une disposition imposant un examen quinquennal.

Le sénateur Andreychuk : Vous persistez à parler de révision judiciaire, mais nous allons faire un examen pour juger si le ministre ou le délégué de pouvoir respecte les règles ou pas. Il ne s'agit pas d'un appel, ni d'un examen du pour et du contre. L'examen ne portera que sur la conformité aux règles administratives.

J'ai raison?

M. Mann : Oui.

Le sénateur Andreychuk : Quand on parle de révision « judiciaire », ce n'est pas la révision judiciaire complète normalement prévue.

Aux termes de la Loi sur la sécurité publique, le ministre pourrait déléguer des pouvoirs à un sous-ministre. Au moment de l'adoption de cette loi, on nous avait dit que la délégation était inhabituelle, qu'elle se faisait pour des raisons de sécurité nationale et qu'elle serait rarement utilisée, si elle l'était. La raison pour laquelle le pouvoir pouvait être délégué à un sous-ministre était qu'en l'absence du ministre, un autre ministre pourrait ne pas maîtriser aussi bien le dossier qu'un sous-ministre. Je n'ai pas été dupe de cette explication, contrairement à la majorité.

Voilà que, dans le projet de loi à l'étude, le ministre peut déléguer son pouvoir lorsqu'il le juge souhaitable pour la conduite des relations internationales du Canada ou l'exécution par le Canada de ses obligations internationales. Il n'y est pas question d'enjeux graves, névralgiques et immédiats. Nous conférons au ministre le pouvoir de déléguer à quelqu'un qui n'a pas de responsabilité ministérielle et n'a pas de comptes à rendre au Parlement. Cette délégation lui donnerait l'immense pouvoir d'intervenir, en l'absence de toute définition des expressions « conduite des relations internationales » et « exécution de ses obligations internationales », quand le ministre a des motifs raisonnables de croire que c'est souhaitable.

Si le ministre en est vraiment convaincu, il peut le faire. Il délègue le pouvoir au sous-ministre, qui peut agir s'il l'estime vraiment nécessaire. Cette raison n'est pas utile à ceux qui pourraient en être affectés.

Existe-t-il une tendance à déléguer des pouvoirs ministériels aux sous-ministres? Ce serait contraire à notre Constitution et à notre régime de reddition de comptes.

Le sénateur Stollery : Sénateur Andreychuk, avant que quelqu'un ne fasse une réponse plus complète, je vous rappelle que les paragraphes 45.1(1) et 45.1(2) disposent que : « Le ministre fait procéder, à l'occasion, à un examen indépendant

time" and "The minister shall cause the report on a review conducted" to be laid before each House of Parliament within five years after the coming into force of the act.

Senator Andreychuk: I have no doubt of that, but my question is supplementary to Senator Downe's point. The review is after the fact. The ministers empanel reviews on their own department and themselves. We were told that the Public Safety Act was unusual, and now we see it broadened to conduct of international relations and performance of Canada's international obligations, which are not defined, of course.

Mr. Baines: Priority access, like shutter control, is to be a rare event. Priority access, however, needs to be one level lower, for the reason you have given. There is an urgency here. If we had an international obligation, there would be a need to invoke a priority access. In international relations, no ally likes to see another ally come to harm by one's own action or inactions, so we may wish to move rather urgently for that reason.

You cited the reason of the minister being unavailable to invoke these powers when time is of the essence. They work as well when we are protecting our troops deployed overseas in different time zones and such. The first matter is the urgency of the need.

The second matter is that this invocation is to be rare. The reason for that rare invocation is that priority access only puts our orders for these important reasons first in the tasking queue of the satellite. The next priority is for the commercial operator in any event to meet emergency-type orders, which the operator will do of their own right because it is a good market to be in.

For all these orders, be it the RCMP, CSIS, the Department of Foreign Affairs or DND, the natural course of action will be to buy this on a commercial basis. This power is left to de-conflict commercial orders with orders that are of great importance to the country.

Senator Stollery: I know that this bill has aroused a certain amount of interest. What is the footprint of RADARSAT-2?

Mr. Baines: First, RADARSAT-2 is a satellite in the low earth orbit domain. This satellite moves relative to the earth all the time. It does not sit stationary at a location from where it can see one third of the globe. We can select different beam modes to illuminate certain parts of the earth as small as a long strip 20 kilometres wide.

Senator Stollery: What latitudes are you talking about?

Mr. Baines: The latitudes go all the way from zero — the equator — almost to the poles.

Senator Stollery: Thank you.

des dispositions [...] » et « [...] le ministre fait déposer devant chacune des chambres du Parlement le rapport de l'examen auquel il a fait procéder [...] » dans les cinq ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi.

Le sénateur Andreychuk : Je n'en doute pas, mais ma question se greffe au point que faisait valoir le sénateur Downe. L'examen a lieu après coup. Les ministres commandent un examen de leur propre ministère et d'eux-mêmes. On nous a affirmé que la Loi sur la sécurité publique était inhabituelle, et voilà qu'on en élargit la portée à la conduite des relations internationales du Canada et au respect de ses obligations internationales qui ne sont pas, naturellement, définies.

M. Baines : L'accès prioritaire, tout comme le droit de regard, sera un événement rare. Il faut que le pouvoir relatif à l'accès prioritaire, cependant, puisse être exercé à un niveau plus bas, pour la raison que vous avez mentionnée. Il est question d'une situation d'urgence. Si nous avions une obligation internationale, il faudrait invoquer l'accès prioritaire. Dans le domaine des relations internationales, nul n'aime pas voir un allié lésé par ses propres actes ou sa propre inaction, et c'est pourquoi nous pourrions vouloir agir de manière plutôt pressante.

Vous avez parlé de l'absence d'un ministre, qui ne pourrait alors pas invoquer ces pouvoirs alors que chaque minute compte. Ces dispositions sont tout aussi efficaces pour protéger nos troupes déployées à l'étranger, dans des fuseaux horaires différents et ainsi de suite. Le point essentiel est le caractère pressant du besoin.

Par ailleurs, on prévoit que ces dispositions seront rarement invoquées parce que l'accès prioritaire ne fait que faire passer en premier nos ordres, dans la queue d'attente. Quoi qu'il en soit, la priorité suivante est que l'exploitant commercial exécute les ordres donnés d'urgence, ce qu'il fera de son propre chef parce que c'est un bon marché.

À l'égard de tous ces ordres, qu'ils viennent de la GRC, du SCRS, des Affaires étrangères ou de la Défense nationale, la voie normale à suivre est d'acheter les images sur une base commerciale. Le pouvoir est prévu au cas où il y aurait un conflit entre les commandes commerciales et celles qui sont d'une grande importance pour le pays.

Le sénateur Stollery : Je sais que le projet de loi à l'étude a suscité un certain intérêt. Quelle est la zone de couverture de RADARSAT-2?

M. Baines : Tout d'abord, précisons que RADARSAT-2 est un satellite qui tourne en orbite basse autour de la Terre. Il se déplace constamment par rapport à la planète. Il n'est pas stationnaire au-dessus d'un point d'où il peut observer le tiers de la planète. Nous pouvons choisir différents modes de faisceau pour illuminer certaines régions de la Terre aussi petites qu'une bande de 20 kilomètres de largeur.

Le sénateur Stollery : De quelles latitudes parle-t-on?

M. Baines : Les latitudes vont de 0 °, c'est-à-dire de l'équateur, jusqu'aux deux pôles, presque.

Le sénateur Stollery : Je vous remercie.

Senator Di Nino: This bill has reminded me of how far we have come toward the "Big Brother" that was predicted many years ago. This is "High-tech Big Brother." Some serious concerns have been expressed by my colleagues about overseeing the powers and effects of these kinds of systems. I, too, am concerned, particularly about the absolute ministerial powers that are granted under this bill as well as about what appears to be a lack of controls in the accountability system.

I find it disturbingly interesting that all this is in the hands of the private sector. We will buy these services from the private sector. We call this system "remote sensing space activities." That is another word for spying, potentially, and those activities are in the hands of the private sector. I am concerned about that.

Mr. McTeague, would you like to respond to that?

Mr. McTeague: Thank you, Senator Di Nino. This issue has been brought before the privacy commissioner and she has raised no specific concerns. It is clear that the Canadian Charter of Rights and Freedoms and legislation, as it relates to privacy applies to this particular legislation and to this particular type of technology.

I want to make one point about delegation. If we are talking about ministerial delegation to deputy ministers, I think that delegation is contained not only in this bill; I think we have to look at the entire plenum of our legislation, in which that power is present in most circumstances.

The irony here is that this legislation, in particular, puts a contour, or a measure of discipline, on the power of delegation in that it is specific as to who it is delegated to. The issues of usage and the tradition in other areas — and we may want to look at that more broadly in other legislation if you are concerned about this Big Brother-Orwellian approach — are issues of privacy. This issue was also raised on the House side and it was dealt with. In my view, there are enough provisions to protect the privacies of individuals. At the same time, it is an important fusion between the private sector and the public sector, bringing both technologies and synergies together to keep Canada in a position where it can maintain its leadership in years to come.

I do not want to bring back the issues of other types of satellites; that might be seen as more intrusive. This satellite is not one of them. This satellite takes images and has the ability to penetrate through fog and certain types of impediments. It can determine, for instance, soil qualities or soil erosions, as was suggested earlier through Senator Downe, or changes in Arctic wildlife on the shelf. These important factors will have important and necessary opportunities for us down the road.

Paul Chapin, Director General, International Security Bureau, Foreign Affairs and International Trade: Let me add something to the Honourable Dan McTeague's comments. Senator, this instrument is powerful. There is no doubt about that. That is why, in some respects, we are only now getting around to putting the legislative and regulatory framework in place. As the

Le sénateur Di Nino : Le projet de loi à l'étude m'a rappelé à quel point nous nous rapprochons de la dictature orwellienne prédite il y a si longtemps. Nous voici à l'ère du « Big Brother », version haute technologie. Mes collègues ont exprimé de graves réserves à l'égard de la surveillance de ces pouvoirs et des effets de ce genre de systèmes. Ils m'inquiètent, moi aussi, particulièrement les pouvoirs ministériels absolus qui sont conférés dans ce projet de loi et ce qui semble être un manque de contrôles dans le régime de reddition de comptes.

Il est curieusement troublant de voir que tout se trouve entre les mains de l'entreprise privée. Nous allons acheter ces services de l'entreprise privée. Il est question d'« activités spatiales de télédétection », un bel euphémisme pour de l'éventuel espionnage dont l'exécution est confiée à l'entreprise privée. Cela provoque un certain malaise chez moi.

Monsieur McTeague, aimeriez-vous commenter cette question?

M. McTeague : Sénateur Di Nino, je vous remercie d'en avoir parlé. La question a été soumise à la commissaire à la protection de la vie privée qui n'y a pas vu de problème. Il est clair que la Charte canadienne des droits et des libertés et les lois qui touchent à la protection de la vie privée s'appliquent à cette mesure législative et à ce genre particulier de technologie.

J'aimerais souligner un point au sujet de la délégation. Lorsqu'il est question de la délégation de pouvoir d'un ministre à un sous-ministre, il ne faut pas s'en tenir qu'au projet de loi à l'étude. Cette délégation est prévue dans la plupart de nos lois.

L'ironie, dans ce cas-ci, c'est que cette loi particulière cerne la délégation de pouvoir ou y injecte une certaine discipline, en ce sens qu'elle précise à qui le pouvoir peut être délégué. Les questions soulevées par la tradition et les usages dans d'autres domaines — il faudrait peut-être examiner de plus près d'autres lois si c'est l'approche orwellienne qui vous inquiète — sont des enjeux relatifs à la protection de la vie privée. La question a également été soulevée dans l'autre endroit, qui l'a réglée. À mon avis, il y a suffisamment de dispositions pour protéger la vie privée. Parallèlement, le projet de loi représente une importante fusion entre le public et le privé, le rassemblement de la technologie et des synergies requises pour permettre au Canada de conserver son leadership dans les années à venir.

Je ne souhaite pas revenir sur les questions soulevées par les autres genres de satellite qui pourraient être vus comme étant plus intrusifs. Ce n'est pas le cas de ce satellite. Il prend des images et peut le faire malgré du brouillard et d'autres genres d'obstacles. Il peut servir à évaluer, par exemple, la qualité des sols ou leur érosion, comme l'a laissé entendre tout à l'heure le sénateur Downe, ou à détecter des changements sur la plateforme continentale de l'Arctique. Ses grandes possibilités nous ouvriront des portes nombreuses et essentielles plus tard.

Paul Chapin, directeur général, Secteur de la sécurité internationale, Affaires étrangères et du Commerce international : Avec votre permission, j'aimerais renchérir sur ce que vient de dire l'honorable Dan McTeague. Sénateur, il s'agit d'un outil puissant. Cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi, à certains égards, nous ne faisons que commencer à l'encadrer, sur le plan

technology has evolved, as it has gone from public to private hands, there is a requirement in the national interest to make sure that this instrument is used for legitimate purposes. It has potential for good and it has potential for ill.

We are trying to do three things here. First, we want to make sure that the satellite is available to us, to the government and to the people of Canada for the protection of our troops abroad: we want to be able to monitor activity in areas that are difficult to get to, on behalf of our allies, NATO or the UN — the U.N. might ask us for help to understand what is going on in some part of the world. That is the first purpose.

The second purpose is to make sure that we prevent its misuse by others. That is the purpose of shutter control. As Mr. Baines said, it is important to have that power but it is not expected at this stage, based on our record, to be used often. For instance, the United States has had similar legislation since 1992 and it has never invoked the power to control the shutter. I do not know what the U.K. experience is. The U.K. has something similar in the works and I doubt that they have have had to invoke that power often, if at all.

Third, we have an international obligation to control this activity, so we are making sure that the Outer Space Treaty that requires us to control Canadians' activities in this area and our bilateral relations with the United States are protected. We are trying to find a balance and put a regime in place that absolutely protects the national interest without, at the same time, compromising the enormous commercial benefits that this growing technology has for Canada and Canadians. That is the intent of the act, and this is the direction which we hope to be able to go.

Senator Di Nino: I am concerned about your comment of trying to find a balance. That is precisely my question. You say that shutter control would be rare. That could well be after a tragedy. You said it could be used for good or bad. I understand and I see the benefits. I have so stated when I spoke on this in the senate.

I am still not convinced that the answers that have been provided give — at least for myself — any real sense of comfort. There is no question that there is no malice meant and that we are all going to try to do our best. I am still deeply concerned about the abuse and misuse, particularly in the hands of a private corporation, when profit may have more of a motive than a public entity. Therefore, Mr. McTeague, I am not happy with the answers.

Let me see if I can deal with it in a little different way as well. There is a provision that, from time to time, there will be a review, yet the provision states that Parliament will only receive reports every five years. Why not provide Parliament with time-to-time reviews so Parliament can take a look at the impact of this new technology on a more timely basis?

législatif et réglementaire. À mesure qu'évolue la technologie, qu'elle passe du public au privé, l'intérêt national commande qu'on fasse en sorte qu'il est utilisé à des fins légitimes. Il peut tout aussi bien servir à faire le bien qu'à faire le mal.

Nous essayons de faire trois choses. Tout d'abord, nous voulons nous assurer que le satellite est à notre disposition, à la disposition du gouvernement et des Canadiens, pour la protection de nos troupes à l'étranger : nous voulons être en mesure de surveiller les activités dans les régions difficiles à atteindre, pour le compte de nos alliés, de l'OTAN ou de l'ONU — l'ONU pourrait nous demander de l'aider à comprendre ce qui se passe dans certaines régions du monde. Voilà le premier objectif.

Deuxièmement, nous voulons éviter que d'autres l'utilisent à mauvais escient, d'où le droit de regard. Comme M. Baines l'a dit, il est important d'avoir ce pouvoir, mais selon nous, il ne sera pas utilisé souvent. Par exemple, les États-Unis ont une loi semblable depuis 1992 et n'ont jamais invoqué le droit de regard. Je ne sais pas ce qu'est l'expérience du Royaume-Uni. Les Britanniques ont un projet semblable en marche et je doute qu'ils aient eu à invoquer ce pouvoir souvent, ou même une seule fois.

Troisièmement, nous avons l'obligation internationale de contrôler cette activité. Nous faisons donc en sorte de respecter le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui nous oblige à contrôler les activités des Canadiens dans ce secteur, ainsi que nos relations bilatérales avec les États-Unis. Nous essayons de trouver un équilibre et d'instaurer un mécanisme pour protéger les intérêts nationaux sans toutefois compromettre les énormes avantages commerciaux que cette technologie émergente représente pour le Canada et les Canadiens. Voilà l'intention de la loi et la voie que nous espérons pouvoir emprunter.

Le sénateur Di Nino : Vous dites vouloir trouver un équilibre, et c'est précisément là ma question. Vous dites que le droit de regard serait rarement invoqué. On pourrait très bien s'en servir après une tragédie. Vous dites également qu'on pourrait l'utiliser à bon ou à mauvais escient. Je comprends et j'en vois les avantages. C'est ce que j'ai affirmé devant le Sénat lorsque le sujet a été abordé.

Je ne suis toujours pas convaincu que les réponses données soient rassurantes — du moins, pour moi. Il ne fait aucun doute qu'il n'y a aucune intention malicieuse et que nous allons tous essayer de faire de notre mieux. Je redoute encore profondément les abus et les mauvais usages, en particulier par une entreprise privée qui pourrait être plus motivée par le profit qu'une entité publique. Par conséquent, monsieur McTeague, je ne suis pas satisfait des réponses.

Voyons s'il est possible d'aborder la question sous un angle légèrement différent. On prévoit un examen occasionnel, mais on dit que le Parlement recevra un rapport seulement aux cinq ans. Pourquoi ne pas lui donner un rapport à chaque examen occasionnel pour qu'il puisse avoir un aperçu de l'impact de cette nouvelle technologie en temps opportun?

I will put these two questions together. Being framework legislation — something I think we should try to avoid as much as possible, but it is being used more often — would you or the minister give us a written assurance that the regulations would be presented to Parliament for their consideration before they are enacted and not after they are enacted?

Mr. McTeague: Senator Di Nino, are you suggesting that Parliament review this more frequently than the five years that has been suggested, and that it be done more periodically?

Senator Di Nino: I think it would be a step in the right direction.

Mr. McTeague: On the surface I do not see a problem with that. That seems to be the norm for a lot of other legislation, but I appreciate the specificity of the case. I know that things are a little more stable on your side than they are in our House of Commons these days.

Senator Di Nino: Do not be too sure of that.

Mr. McTeague: Considering the amount of work, for instance, in our foreign affairs committee and in the House, with the number of motions and issues around the world, it is often difficult to get parliamentarians to come back to an issue within a five-year period. That could create some difficulties. Mr. Chapin may have some comments on this as well.

Mr. Chapin: Let me add one point. The annual accountability cycle for the Government of Canada requires departments and agencies of the government to submit to Parliament annual reports on their plans and priorities for the future year and annual reports on the performance. Depending upon how diligent people are in developing those materials, Parliament typically has good insight into what is happening in every department and agency almost all time. I do not see why senators or members of Parliament, at times when departmental estimates are being looked at and so on, could not probe more deeply into the sections of these reports that deal with this kind of activity.

Senator Di Nino: Mr. Chairman, let me just deal with that specific issue. I referred to the bill itself where it provides for a review — and I think the words are "from time to time." It then goes on to say a report will be tabled every five years.

If that review is done, if that review is prepared, why do I have to probe and waste time and energy looking for a needle in a haystack? If the review is there, why not make it available to Parliament, on such a critical issue at this time of the development of this technology?

The Chairman: I know that Senator Carney wants to clarify something.

Senator Di Nino: Could I get an answer?

The Chairman: Certainly. Senator Corbin and then Senator Carney.

Je vais poser ces deux questions ensemble. Puisqu'il s'agit d'une loi-cadre — une mesure que nous devrions éviter le plus possible, mais qui est utilisée de plus en plus —, est-ce que vous, ou le ministre, allez nous donner la garantie écrite que le règlement sera soumis à l'examen du Parlement avant d'être édicté, et non après?

M. McTeague : Monsieur le sénateur, êtes-vous en train de dire que l'examen par le Parlement devrait avoir lieu plus souvent qu'aux cinq ans, comme il est proposé, et qu'il devrait être plus périodique?

Le sénateur Di Nino : Je crois que ce serait un pas dans la bonne direction.

M. McTeague : En principe, je n'y vois aucun problème. Cela semble être la norme pour beaucoup d'autres lois, mais je comprends que ce cas-ci est particulier. Je sais que la situation est un peu plus stable ici qu'elle ne l'est à la Chambre des communes ces jours-ci.

Le sénateur Di Nino : N'en soyez pas si sûr.

M. McTeague : Compte tenu du volume de travail, par exemple, de notre comité des affaires étrangères et de la Chambre, qui vient avec les nombreuses motions et les divers enjeux partout dans le monde, il est souvent difficile pour les parlementaires de réexaminer un dossier dans un intervalle plus court que cinq ans. Cela pourrait créer certaines difficultés. M. Chapin a peut-être d'autres commentaires à faire à ce sujet.

M. Chapin : Permettez-moi d'ajouter une chose. Le cycle annuel de reddition de comptes du gouvernement du Canada exige que les ministères et les organismes gouvernementaux soumettent au Parlement des rapports annuels sur leurs plans et leurs priorités pour l'année qui vient ainsi que des rapports annuels sur le rendement. Selon la diligence que l'on met à élaborer ces documents, le Parlement a habituellement une bonne idée de ce qui se passe dans chaque ministère et organisme, presque en tout temps. Je ne vois pas pourquoi, lorsqu'on leur soumet les budgets ministériels, etc., les sénateurs et les députés ne pourraient pas examiner plus en profondeur les parties de ces rapports qui touchent à ce type d'activité.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, permettez-moi de traiter de cette question précise. J'ai parlé du projet de loi où il est dit qu'un examen sera fait « à l'occasion » — je crois que c'est l'expression qui est utilisée. On dit ensuite qu'un rapport sera déposé tous les cinq ans.

Si cet examen est fait, si ce rapport est préparé, pourquoi devrais-je fouiller et perdre du temps et de l'énergie à chercher une aiguille dans une botte de foin? Si le rapport existe, pourquoi ne pas le présenter au Parlement, puisqu'il s'agit d'une question aussi critique que le développement de cette technologie?

Le président : Je sais que le sénateur Carney veut apporter une précision.

Le sénateur Di Nino : Puis-je avoir une réponse?

Le président : Certainement. Sénateur Corbin, puis sénateur Carney.

Senator Carney: It would be quicker to do me next.

The Chairman: Senator Corbin is next on my list, Senator Carney. I was pretty reasonable with you at the beginning.

Mr. Chapin: I think what is implied in the language related to periodic review, reviews every five years, is a thorough exploration of what has happened over the last four and a half years so the review is ready after five years. That usually involves hearings, witnesses and those sorts of things. I think Mr. McTeague was saying that it might be intimidating if it was done more often than five years. Other than that, parliamentary scrutiny is available at any time. I do not think senators or members of Parliament would be expected to do personal exploration of these things. Public officials are under the obligation to answer questions when asked.

The Chairman: They are obligated to answer questions when the department's estimates come before the committees.

Senator Corbin: I have a few technical questions, I suppose you could call them. What is the resolution or definition capacity of a satellite lens these days? What is the smallest object they can identify?

Mr. Baines: RADARSAT-2 will have a resolution of three metres. That is the baseline performance for RADARSAT-2. When we look at satellites other than commercial radar satellites, in the United States they licence satellites at resolutions as small as 50 or 60 centimetres. Typically, the ones that are up there right now are at one metre resolution. At these resolutions, people on a golf course green appear as a shadow: they do not show up as individual people. If people do appear in the imagery, they appear in crowds. You can detect crowds; you cannot detect the individuals at these resolutions.

Senator Corbin: It is possible to use them for personal surveillance, individual surveillance; is that correct?

Mr. Baines: You will not see an individual. At most, you will see a blur, a shadow, a spot in the image that is on a nice football field, a grass field or something like that. You can see people bathing in the Ganges River as a big crowd during a ceremony, for example, but you cannot see individuals, and you certainly cannot recognize people from outer space.

Senator Corbin: Mr. McTeague may have answered this question when I was out of the room for some minutes. Can the industry live with this bill and the regulations?

Mr. McTeague: In the House, the standing committee had heard from several witnesses. Industry did not seem to be concerned about this. In fact, they embraced it and encouraged it. That encouragement is building on the decision to provide a public-private initiative that comes out of legislation that was passed as early as 1999. The industry is very much in favour of this and its application, provided the applications are for very specific reasons.

Le sénateur Carney : Ce serait plus rapide si j'étais la suivante.

Le président : Le sénateur Corbin est le prochain sur ma liste, madame le sénateur. J'ai été très raisonnable avec vous au début.

M. Chapin : Quand on parle d'un examen périodique, d'un examen tous les cinq ans, cela implique, je crois, une étude complète de ce qui s'est passé au cours des quatre années et demie qui viennent de s'écouler, pour que le rapport soit prêt au bout de cinq ans. Cet exercice suppose habituellement des audiences, la comparution de témoins, etc. M. McTeague disait, je crois, que cela pouvait être intimidant si l'examen était fait plus souvent qu'aux cinq ans. Quoi qu'il en soit, l'examen par les parlementaires est possible en tout temps. Je ne crois pas qu'on s'attende à ce que les sénateurs ou les députés examinent personnellement ces choses. Les fonctionnaires ont l'obligation de répondre aux questions lorsqu'on les interroge.

Le président : Ils ont l'obligation de répondre aux questions lorsque le budget de leur ministère est soumis aux comités.

Le sénateur Corbin : J'ai quelques questions que vous pourriez qualifier de techniques. Quelle est la résolution ou la définition d'un satellite aujourd'hui? Quel est le plus petit objet pouvant être identifié?

M. Baines : RADARSAT-2 aura une résolution de trois mètres. C'est sa performance de base. Mis à part les satellites radars commerciaux, les États-Unis délivrent des licences pour des satellites qui ont une résolution aussi fine que 50 ou 60 centimètres. En général, les satellites qui sont en orbite actuellement ont une résolution d'un mètre. Avec pareille définition, les gens sur le vert d'un terrain de golf paraissent comme une ombre : ils ne paraissent pas comme des individus. Si des personnes paraissent dans l'image, ce sont des foules. Une telle résolution vous permet de détecter des foules, mais non pas des individus.

Le sénateur Corbin : C'est possible d'utiliser ces satellites pour surveiller un individu, n'est-ce pas?

M. Baines : Vous ne verrez pas une personne. Au mieux, vous verrez une tache, une ombre dans l'image, s'il s'agit d'un beau terrain de football, d'un champ d'herbe ou quelque chose de semblable. Vous pouvez voir une foule se baigner dans le Gange lors d'une importante cérémonie, par exemple, mais vous ne pouvez pas distinguer les personnes; vous ne pouvez certainement pas reconnaître les gens vus de l'espace extra-atmosphérique.

Le sénateur Corbin : M. McTeague a peut-être répondu à cette question lorsque je me suis absenté pendant quelques minutes. L'industrie peut-elle s'accommoder de ce projet de loi et de son règlement?

M. McTeague : Le comité permanent de la Chambre a entendu plusieurs témoins. L'industrie ne semble pas inquiète de cette mesure. En fait, elle s'en est réjoui et l'a encouragée. Cet encouragement s'ajoute à la décision de mettre de l'avant une initiative publique-privée découlant d'une loi qui date déjà de 1999. L'industrie est très en faveur de cette mesure et de sa mise en œuvre, pourvu qu'elle soit appliquée pour des raisons très précises.

Senator Corbin: What would the RCMP do in terms of its responsibilities under the Security Offences Act if it came across incidental information of any nature but, more specifically, drug activities or things of that nature?

Mr. McTeague: If, senator, it is dealing with contraband on the high seas or perhaps movement of containers, I suspect that is one area where there could be a question of shutter control or priority given if there is an issue of national security. I suspect that its purposes are also intended to, as was explained by LCol. Johnson, protect Canadian personnel in other circumstances. Specific to the RCMP or prosecution of law, I will leave that to Mr. Mann or Mr. Baines.

Mr. Mann: One thing I should add is that the RCMP are not restricted to obtaining data by shutter control orders. They can purchase data like anyone else anytime they want.

Senator Carney: I have a question of clarification that follows from the question the chairman asked about the operation of RADARSAT-2. Mr. Baines, you told us that when RADARSAT-2 is launched into orbit, it will have a coverage or a footprint that extends simultaneously to the North Pole and the South Pole. That is what I understood from your answer: It will be in orbit at the equator, when it is launched into orbit.

Mr. Baines: Let me clarify this. One thing you must look at when you are dealing with low earth orbit satellites is that there are two types of coverage. First, there is the instantaneous coverage that comes from your beam. That is a small region. It could range in width anywhere from 20 kilometres wide to 500 kilometres wide at various resolutions. It is a long strip. As the satellite goes over the earth, it creates this long strip that is that wide, depending on which beam you select. Instantaneously, that is the type of area that you see.

The other type of coverage that you need to think about in terms of remote sensing satellites is what region of access you can have over the globe. Because it is in a low earth orbit satellite, because it is a sun-synchronous satellite, so it is not in exactly an polar orbit, you can see almost the entire globe except for the very region near the poles. It will depend upon whether you want your sensor to look at the left or the right of its track.

There are two types of coverage. The first is the beam, and that is small. Second, there is the access, the ability to see most of the world.

Senator Carney: I wanted to clarify that, because I understood you to say both poles. Given what you have described, I thought it was necessary to clarify what you actually envisaged.

Senator Corbin: I have one question of a more general nature. I was going over the notes of the parliamentary secretary. In his last paragraph, he said:

[*Translation*]

> Officials must also set up the administrative structure for the Act using existing financial resources [...].

Le sénateur Corbin : Que ferait la GRC, dans le cadre de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, si elle obtenait des renseignements accessoires quelconques, mais plus précisément des renseignements sur le trafic de stupéfiants ou d'autres activités de cette nature?

M. McTeague : Sénateur, s'il s'agissait de contrebande en haute mer ou du mouvement de conteneurs, je dirais que ce serait là une situation où le droit de regard ou l'accès prioritaire pourrait être invoqué, si la sécurité nationale était en jeu. Je dirais que l'intention est aussi, comme l'a expliqué le lieutenant-colonel Johnson, de protéger le personnel canadien dans d'autres circonstances. Je vais laisser M. Mann ou M. Baines vous parler plus précisément de la GRC ou de la répression criminelle.

M. Mann : J'ajouterais que la GRC peut obtenir des données autrement que par des décrets de droit de regard. Elle peut acheter des données comme n'importe qui d'autre, en tout temps.

Le sénateur Carney : J'aimerais obtenir une précision à la suite de la question que le président a posée sur le fonctionnement de RADARSAT-2. Monsieur Baines, vous nous avez dit qu'une fois lancé en orbite, RADARSAT-2 couvrira simultanément le pôle Nord et le pôle Sud. C'est ce que j'ai compris de votre réponse : il sera lancé en orbite à l'équateur.

M. Baines : Permettez-moi d'apporter une précision. Les satellites d'orbite basse terrestre ont deux types de couverture. D'abord, il y a la couverture instantanée qui vient de votre faisceau. C'est une petite région. Sa largeur peut varier de 20 à 500 kilomètres, avec diverses résolutions. C'est une longue bande. À mesure que le satellite se déplace au-dessus de la Terre, il crée cette longue bande, dont la largeur varie selon le faisceau que vous choisissez. Instantanément, c'est la région que vous observez.

L'autre type de couverture à laquelle vous devez penser quand il s'agit de satellites de télédétection, c'est la région à laquelle vous pouvez accéder au-dessus du globe. Comme il s'agit d'un satellite d'orbite basse terrestre, un satellite héliosynchrone, et donc pas exactement en orbite polaire, il vous permet de voir presque tout le globe, sauf les régions qui se trouvent tout près des pôles, selon que votre capteur regarde à gauche ou à droite de sa trajectoire.

Il y a donc deux types de couverture. Il y a d'abord le faisceau, et cette couverture est petite. Il y a ensuite l'accès, la capacité de voir presque toute la planète.

Le sénateur Carney : Je voulais clarifier cet aspect, parce que j'avais cru comprendre que vous parliez des deux pôles. Compte tenu de ce que vous avez décrit, j'ai cru qu'il était nécessaire de clarifier ce que vous envisagiez.

Le sénateur Corbin : J'ai une question plus générale. Je regarde les notes du secrétaire parlementaire. Au dernier paragraphe, il dit :

[*Français*]

> Ils doivent ériger la structure administrative de la loi à même les budgets actuels.

Am I to understand from that statement that no additional funds will be made available to implement the act and that these various regulations will be brought into force using existing financial resources?

Mr. McTeague: We hope that is not the case, but the financial resources that have already been allocated will go toward the construction of this satellite. Of course, we are planning different measures in the event of changes or additional investments from the private sector.

[*English*]

Senator Corbin: You expect compensation, as a result of government orders or otherwise, to the owners of the satellites and other parties possibly affected by shutter closures or things of that nature. Would that also apply to university researchers, firms involved in topographic surveys, et cetera?

Mr. McTeague: That kind of information can be made available at a cost to universities and other organizations. There has been some discussion over the role of provinces, but those have been done in the past. Clearly, it is done on a cost-recovery basis. The use of priority control is limited, and shutter control to a specific set of circumstances.

Senator Corbin: You do not anticipate bad effects on these groups?

Mr. McTeague: I would not think so but I am in the hands of my colleagues here. They may have other things that they can think of. I could not possibly conceive of that.

Senator Corbin: I will take that as fact.

The Chairman: Senator Mahovlich has a question; and then, with the agreement of the committee, we might want to go through clause by clause of the bill.

Senator Mahovlich: I see we have an agreement with the United States. Do we have agreements with other countries?

Mr. McTeague: Not that I am familiar with, Senator Mahovlich.

Senator Mahovlich: Yet, we are using their space — we are going over Russia, correct?

Mr. McTeague: We would go over many other regions around the world. It is not only Canada and the United States. The scope of this is —

Senator Mahovlich: Space to me is like the ocean. It covers the world. We do not have a world fisheries organization, which I believe we should, but I think we ought to do that with space, too, because we will cover the world.

Dois-je comprendre qu'il n'y aura pas de fonds supplémentaires pour la mise en vigueur de cette loi et que toutes ces dispositions seront mises en application à partir de budgets déjà connus?

M. Mc Teague : Nous espérons que non, mais actuellement l'argent déjà versé servira à la construction de ce satellite. Nous prévoyons évidemment différentes mesures dans le cas de modifications et dans le cas d'investissements provenant davantage du secteur privé.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin : Par suite d'un décret du gouvernement ou d'autres mesures, vous vous attendez à ce qu'une indemnité soit versée aux propriétaires des satellites et aux autres parties qui pourraient être touchées par l'application du droit de regard ou des interventions de cette nature. Cette mesure s'appliquerait-elle aux chercheurs universitaires, aux entreprises qui effectuent des relevés topographiques, par exemple?

M. McTeague : Les renseignements de cette nature pourraient être offerts à un certain prix aux universités et à d'autres organisations. On a discuté du rôle des provinces, mais cela s'est fait par le passé. Il est clair qu'on procède selon un système de recouvrement des coûts. L'utilisation de l'accès prioritaire est limitée, tout comme le droit de regard est invoqué dans des circonstances bien précises.

Le sénateur Corbin : Vous ne prévoyez pas d'effets négatifs sur ces groupes?

M. McTeague : Je ne le crois pas, mais je m'en remets à mes collègues à ce sujet. Certaines choses peuvent peut-être leur venir à l'esprit. Je ne vois rien de la sorte.

Le sénateur Corbin : J'en prends bonne note.

Le président : Le sénateur Mahovlich a une question; puis, si le comité est d'accord, nous pourrions procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Mahovlich : Je vois que nous avons conclu un accord avec les États-Unis. Avons-nous des accords avec d'autres pays?

M. McTeague : À ma connaissance, non, monsieur le sénateur.

Le sénateur Mahovlich : Nous utilisons pourtant leur espace — nous survolons la Russie, n'est-ce pas?

M. McTeague : Nous pourrions survoler de nombreuses autres régions du monde. Ce n'est pas seulement le Canada et les États-Unis. La portée d'un satellite est...

Le sénateur Mahovlich : Pour moi, l'espace est comme l'océan. Il recouvre le monde entier. Il n'existe pas d'organisation mondiale des pêches, même si je crois que pareille organisation devrait exister, mais il en faudrait une aussi pour l'espace, puisque nous allons couvrir le monde.

Mr. McTeague: Senator, it is not a stationary satellite. It does move, as the earth moves as well. It has the ability, depending on clients' needs and circumstances where there may be governmental needs; it is very much operated on the basis of how we operate RADARSAT-1.

Mr. Chapin: There is a general agreement out there called the 1967 Outer Space Treaty.

Senator Mahovlich: Is that Sweden?

Mr. Chapin: The Outer Space Treaty.

The Chairman: It is a treaty, Senator Mahovlich.

Mr. Chapin: I do not know how many members of the UN have signed that, but I would expect most of them.

The Chairman: Thank you very much. It seems that we have exhausted this. Is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-25?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Di Nino: Do we need the witnesses here, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, we need them in case there are questions.

The Chairman: Shall the title and clause 1 be postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I always like to go clause by clause because then we have done it right.

Senator Carney: I am seeking direction from my leader.

Senator Di Nino: We have agreed that we will report this tomorrow.

In general terms, I think both Senator Downe and I expressed some concern as did Senator Carney that may need to be addressed with some commentary.

The Chairman: I have no particular objection.

Hon. Senators: Agreed.

Senator Di Nino: It may not give us a great deal of real authority, but there is some moral value to that.

The Chairman: I have no objection at all, Senator Di Nino. We can do that.

Senator Downe: Depending on the level of interest, we can either submit a report or we can move amendments.

The Chairman: If we move amendments, then the bill is basically —

Senator Downe: It would be referred back to the House of Commons.

The Chairman: Which will be gone in a couple of days.

Senator Carney: Is that true? Listen to what he is telling us; we will be gone in a couple of days. Thank you.

Senator Corbin: What if we agree to report the bill, but with comments?

M. McTeague : Monsieur le sénateur, il ne s'agit pas d'un satellite stationnaire. Il est en mouvement, tout comme la Terre. Il a la capacité, selon les besoins des clients et les besoins gouvernementaux éventuels... Son fonctionnement ressemblera beaucoup à celui de RADARSAT-1.

M. Chapin : Il existe un accord général qu'on appelle le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Le sénateur Mahovlich : Est-ce suédois?

M. Chapin : Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Le président : C'est un traité, sénateur.

M. Chapin : Je ne sais pas combien de membres de l'ONU l'ont signé, mais j'imagine que ce sont la plupart d'entre eux.

Le président : Merci beaucoup. Il me semble que nous avons fait le tour du sujet. Le comité est-il d'accord pour étudier le projet de loi C-25 article par article?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Di Nino : Avons-nous besoin de la présence des témoins, monsieur le président?

Le président : Oui, au cas où il y aurait des questions.

Le président : Le titre et l'article 1 sont-ils réservés?

Des voix : D'accord.

Le président : J'aime toujours procéder article par article parce que nous sommes certains de bien faire les choses ainsi.

Le sénateur Carney : J'attends les directives de mon chef.

Le sénateur Di Nino : Nous avons convenu de faire rapport de ce projet de loi demain.

En général, je crois que le sénateur Downe et moi-même, de même que le sénateur Carney, avons fait part de certaines préoccupations qui devraient être exprimées par quelques commentaires.

Le président : Je n'y vois aucune objection.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Di Nino : Nous n'en aurons peut-être pas plus de pouvoirs, mais il y a une certaine valeur morale à cela.

Le président : Je n'ai aucune objection, monsieur le sénateur. Nous pouvons le faire.

Le sénateur Downe : Selon le niveau d'intérêt, nous pouvons soumettre un rapport ou proposer des amendements.

Le président : Si nous proposons des amendements, alors le projet de loi est essentiellement...

Le sénateur Downe : Il serait renvoyé à la Chambre des communes.

Le président : Qui ne sera plus là dans quelques jours.

Le sénateur Carney : Est-ce vrai? Écoutez ce qu'il nous dit; nous ne serons plus ici dans quelques jours. Merci.

Le sénateur Corbin : Et si nous convenons de faire rapport du projet de loi, mais en ajoutant des commentaires?

The Chairman: I thought we should report the bill with comments.

Senator Corbin: That is the less mischievous way of doing things.

The Chairman: Yes.

Senator Downe: I do not want to delay the meeting, but I have concerns that I expressed already. In this day and age, ministerial accountability and responsibility should be highlighted. I have concerns about the delegation authority in this.

I heard the comments of the panel. They were good, but they have not changed my opinion. I believe that ministers or the Solicitor General, who is also a minister, are available and reachable at all times. The urgency of reaching people — the assumption in that argument is that the deputies are available but the ministers may not be or the deputies may not be. Then what do you do? I think we should keep it with the ministers and those that are responsible should be responsible.

I believe clause 21 delegates too much of that authority to heads of agencies that have a vested interest in gathering information. I do not refer here to the current Solicitor General or the current commissioner of the RCMP. I want that to be clear. However, it could be in the future. We could have people in those positions who may gather that information, and in five years may well be gone from the position when Parliament does an overview under the current bill. I think it is a weakness of the bill. This committee should address it. I am prepared to move an amendment if there is an interest.

Senator Carney: I will second that if you move the amendment. I wish to point out there are three ministers involved here. If all three ministers are unavailable, I would suggest that waiting for the deputy Solicitor General is not good enough. If you wish to move that, I will second it.

The Chairman: What I suggest, as it is now 7:20 p.m., is that we think about this until tomorrow and we can meet then.

Senator Prud'homme: No, just a minute.

The Chairman: We can do that.

Senator Prud'homme: I think Senator Carney was clear. She would lend her support to the good point raised by Senator Downe.

The Chairman: Well —

Senator Prud'homme: Just a minute. I think it would be in order for Senator Downe to suggest strongly, because if we wait until tomorrow — there is a slip of the tongue there — I am of the opinion that the House will be dissolved Friday night, not Monday night.

Le président : Je croyais que nous devions faire rapport en ajoutant des commentaires.

Le sénateur Corbin : C'est la façon la moins malicieuse de faire les choses.

Le président : Oui.

Le sénateur Downe : Je ne veux pas retarder la réunion, mais je vous ai déjà fait part de mes réserves. Par les temps qui courent, l'obligation de rendre compte et la responsabilité ministérielles devraient être à l'avant-plan. J'ai certaines réserves concernant la délégation de pouvoirs.

J'ai entendu les commentaires des témoins. Même s'il s'agissait de bons commentaires, ils ne m'ont pas fait changer d'opinion. J'estime que les ministres ou le solliciteur général, qui est aussi un ministre, sont disponibles et peuvent être joints en tout temps. Le fait de pouvoir joindre les gens rapidement — cet argument est fondé sur la présomption que les sous-ministres sont disponibles, mais que les ministres pourraient ne pas l'être. Que faire alors? Je crois que les ministres devraient continuer de détenir les pouvoirs et que ceux qui sont responsables devraient assumer leurs responsabilités.

Je pense que l'article 21 permet une trop grande délégation aux dirigeants d'organismes qui ont un intérêt direct dans la collecte de données. Je ne parle pas ici précisément du solliciteur général actuel ni du commissaire en poste de la GRC. Je veux que cela soit bien clair. Cela vaut pour toutes les personnes qui occuperont ces postes. Il se pourrait que des titulaires de ces postes recueillent cette information, mais que, dans cinq ans, ils aient quitté leurs fonctions lorsque le Parlement effectuera un examen de la présente loi. Je crois qu'il s'agit là d'une lacune que présente cette mesure législative. Le comité devrait se pencher là-dessus. Je suis prêt à proposer un amendement, si cela suscite un intérêt.

Le sénateur Carney : Je serais prête à appuyer cet amendement. Je tiens à souligner que trois ministres sont concernés. Si les trois ministres ne sont pas disponibles, je dirais que d'attendre le sous-solliciteur général, ce n'est pas acceptable. Si vous voulez proposer un amendement, je vais l'appuyer.

Le président : Comme il est 19 h 20, je propose que nous réfléchissions à cela jusqu'à la séance de demain.

Le sénateur Prud'homme : Non, un instant.

Le président : Nous pouvons faire cela.

Le sénateur Prud'homme : Je crois que le sénateur Carney a été claire. Elle a déclaré qu'elle appuierait le sénateur Downe.

Le président : Alors...

Le sénateur Prud'homme : Un instant. Je crois qu'il faut que le sénateur Downe propose l'amendement, car si nous attendons à demain — il y a là un lapsus — je suis d'avis que la Chambre sera dissoute vendredi soir, et non pas lundi soir.

They have made a good point. Senator Carney has added a strong point. I do not see why we should not consider this point tonight. The bill could still pass, but if they are not satisfied — two people have spoken. I also have doubts, and you know I have doubts; I did not want to participate.

I am influenced by the judgment of Senator Downe. I know he did good work on this subject. If Senator Downe wants to make a suggestion — to ask, as much as possible, for you to get in touch — if we wait until tomorrow, then it is Thursday. You could be asked tonight to get in touch with these people that may or should be here — they are in town anyway. Maybe it would help you out in your reflection if Senator Downe was to phrase his suggestion, which could be supported by Senator Carney, in a way that would be helpful to you to make your representation early tomorrow morning in your own caucus. The ministers are here and we could, at a moment's notice, sit and pass the bill clause by clause, without amendment.

Senator Corbin: I may disagree with what is being said but that is my privilege. We could well proceed with Senator Downe's amendment, supported by Senator Carney, but a majority of the committee may wish to defeat the amendment. That is an event that could happen, let us be realistic.

I have no problem with the concerns raised by Senator Downe. I have sat, in the past, on a number of committees dealing with security matters that involved the RCMP, the Department of National Defence, CSIS and others under the leadership of then Senator Kelly. These same issues arose. As a result, I feel comfortable with the provisions of this bill with respect to these delegations. I do not see this as a matter for any concern.

Senator Carney: I have suggested wording to amend clause 21.

Senator Corbin: Others might disagree.

Senator Carney: I have suggested wording for an amendment. May I present it to you? I suggest that clause 21 be amended to restrict the delegation of statutory powers to the three ministers named in the act or any other privy councillor provided for under the act.

Senator Downe: My only concern about the last section is that parliamentary secretaries are now privy councillors. Did you mean a minister?

Senator Carney: The act provides for a privy councillor and it does not restrict it to ministers. Clause 3 states:

> The Governor in Council may designate a member of the Queen's Privy Council for Canada to be the Minister for the purposes of this Act.

Ils ont fait valoir un bon point. Le sénateur Carney a formulé un très bon commentaire. Je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas étudier cet amendement ce soir. Il est encore possible que ce projet de loi soit adopté, mais s'ils ne sont pas satisfaits — deux membres ont exprimé des préoccupations. J'ai aussi des doutes, et vous le savez; je ne voulais pas participer.

Je suis influencé par l'opinion du sénateur Downe. Je sais qu'il a fait du bon travail à ce sujet. Si le sénateur Downe veut faire une suggestion — vous demander ce soir de communiquer avec eux dans la mesure du possible — si nous attendons à demain, nous serons déjà jeudi. Nous pourrions vous demander ce soir de communiquer avec ces personnes qui pourraient ou devraient être ici — elles sont à Ottawa de toute façon. Peut-être que cela faciliterait votre réflexion si le sénateur Downe formulait sa suggestion, qui pourrait être appuyée par le sénateur Carney, d'une manière qui vous aiderait à expliquer la question à votre caucus demain matin. Les ministres sont ici, et nous pourrions, à court préavis, adopter ce projet de loi article par article, sans amendement.

Le sénateur Corbin : Je peux être en désaccord avec les propos qui sont tenus; c'est mon droit. Nous pourrions très bien aller de l'avant avec l'amendement du sénateur Downe, appuyé par le sénateur Carney, mais la majorité des membres du comité pourraient se prononcer contre. Cela pourrait se produire, soyons réalistes.

Les préoccupations soulevées par le sénateur Downe ne me posent aucun problème. J'ai siégé, dans le passé, à un certain nombre de comités, présidés par le sénateur Kelly, qui ont été saisis de questions de sécurité touchant la GRC, la Défense nationale, le SCRS et d'autres organismes. Ces mêmes questions ont été soulevées. Par conséquent, les dispositions du projet de loi concernant la délégation ne me posent aucun problème. Elles ne me préoccupent aucunement.

Le sénateur Carney : J'ai proposé une formulation pour l'amendement de l'article 21.

Le sénateur Corbin : D'autres membres pourraient être en désaccord.

Le sénateur Carney : J'ai une formulation à proposer; puis-je la présenter? Je propose que l'article 21 soit modifié pour restreindre la délégation des pouvoirs aux trois ministres nommés dans la loi ou à tout autre conseiller privé tel qu'énoncé dans la loi.

Le sénateur Downe : Ma seule préoccupation, c'est que les secrétaires parlementaires sont maintenant des conseillers privés. Voulez-vous dire un ministre?

Le sénateur Carney : La loi mentionne un conseiller privé et elle ne restreint pas la délégation des pouvoirs aux ministres. L'article 3 se lit comme suit :

> Le gouverneur en conseil peut désigner tout membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada à titre de ministre pour l'application de la présente loi.

That is in the act so you might wish to consider an amendment that says that clause 21 be amended to restrict delegation of statutory power to the three ministers: of National Defence, of Foreign Affairs and the Solicitor General, or any other privy councillor provided for under the act because clause 3 does provide that a privy councillor be designated by the Governor in Council. You would have the delegation of power to those named in the act.

The Chairman: Honourable senators, I am inclined to adjourn the meeting to tomorrow.

The committee adjourned.

Vous pourriez donc envisager un amendement qui stipule que l'article 21 soit modifié pour restreindre la délégation des pouvoirs au ministre de la Défense nationale, au ministre des Affaires étrangères et au solliciteur général, ou à tout autre conseiller tel qu'énoncé par la loi, car l'article 3 prévoit qu'un conseiller privé soit désigné par le gouverneur en conseil. Les pouvoirs seraient délégués aux personnes mentionnées dans la loi.

Le président : Honorables sénateurs, je suis en faveur de l'ajournement de la séance jusqu'à demain.

La séance est levée.

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2005

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-25, governing the operation of remote sensing space systems, met this day at 4:26 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Peter A. Stollery (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order.

Yesterday, as everyone will recall, after hearing from the parliamentary secretary to the Minister of Foreign Affairs, the committee agreed to move into clause-by-clause consideration of Bill C-25, governing the operation of remote sensing space systems. It was then agreed that the title and clause 1 be postponed, after which a point of order on committee business was raised.

We are here to today to pursue the clause-by-clause consideration of Bill C-25. With the consent of the members of this committee, we could do so in an orderly fashion, considering each clause individually in the appropriate order.

I shall ask the questions: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été renvoyé le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, se réunit aujourd'hui, à 16 h 26, pour en faire l'examen.

Le sénateur Peter A. Stollery (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Hier, comme vous vous en souvenez tous, après avoir entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, le comité s'est entendu pour entamer l'étude, article par article, du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale. Il a ensuite été convenu que le titre et l'article 1 étaient reportés, ce qui fut suivi d'un rappel au Règlement concernant les travaux du comité.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour poursuivre l'étude article par article du projet de loi C-25. Avec l'accord des membres du comité, nous pourrions le faire de façon ordonnée, en étudiant chacun des articles l'un après l'autre.

Je vais poser les questions : l'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 17 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 21 carry?

Senator Carney: I wish to move the amendment that we discussed yesterday, which I believe is being seconded by Senator Downe.

The purpose of the amendment is to restrict the delegation of statutory powers to three ministers or to any privy councillor provided for under the proposed legislation. It is to restrict it to ministers, not to bureaucrats.

We have been informed by legal counsel that we could do this by amending Bill C-25 at clause 21(1)(*a*), on page 17, by replacing lines 29 to 41 with the following — "The Minister of National Defence and the Solicitor General of Canada may not delegate the exercise of any of their powers under this act" — and by deleting lines 1 to 20 on page 18 of the bill.

The Chairman: Copies are being made right now.

Le président : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 16 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 17 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 18 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 19 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 20 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 21 est-il adopté?

Le sénateur Carney : Je propose l'amendement dont il a été question hier et qui est appuyé, je crois, par le sénateur Downe.

L'amendement vise à limiter la délégation des pouvoirs législatifs prévus par le projet de loi aux trois ministres désignés et à tout membre du Conseil privé. L'exercice des pouvoirs est limité aux ministres. Ils ne peuvent être exercés par des bureaucrates.

Les conseillers juridiques nous ont avisés que nous pourrions le faire en amendant le projet de loi C-25, aux pages 17 et 18, en substituant à l'alinéa 21(1)*a*), aux lignes 29 à 39, ce qui suit : « Le ministre, le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada ne peuvent déléguer les pouvoirs que leur confère la présente loi. », et en supprimant les lignes 1 à 16 de la page 18.

Le président : On est en train d'en faire des copies.

Senator Carney: My understanding was that the clerk had a copy of the amendment in French and English and that, therefore, he would make copies of the amendment; however, as it turned out, apparently he had not received the copies before the committee meeting.

The Chairman: I suspect we are better to wait until the copies are here. It will only be a few minutes. Do you want to proceed?

Senator Carney: I do not mind if you want to proceed.

Senator Corbin: You said we would proceed in order, so what is the order?

The Chairman: I did say that.

Senator Di Nino: After we deal with clause 21, you can bundle the remaining clauses; there will not be any opposition.

Is there any other business before the committee today?

The Chairman: No, Senator Di Nino. I believe I have consulted with most members of the committee about our Africa report. We have all seen the five-pager. The collective decision, as I have been able to determine it, is that we will put the report off until the next Parliament, at which time the committee will, I hope, re-form. That would be the most sensible way to proceed, it seems to me. Since we have a strong report, we do not want it lost in the snowstorm of papers over the next little while.

We now have copies of the amendment.

Senator De Bané: Given that the parliamentary secretary is here, can he give us his arguments for or against?

The Chairman: We went through all of that yesterday with the parliamentary secretary and the witnesses; we do not want to interrupt clause by clause, where I think the committee has agreed we are at.

Senator Corbin: I hate to disagree with you, but we asked the officials to remain in the event we needed them in the clause-by-clause study.

Perhaps we could reinterpret Senator De Bané's question in the following terms: Do the officials have anything new to add to what was said yesterday?

The Chairman: I could ask the parliamentary secretary to come to the table and tell us if he has anything new to add.

Senator Downe: Did anything happen overnight?

Hon. Dan McTeague, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs: I thanked the committee yesterday for this. Some of the material and questions were very good ones, and allowed some time.

Le sénateur Carney : J'avais cru comprendre que le greffier avait un exemplaire du texte de l'amendement en français et en anglais et que, par conséquent, il le distribuerait; toutefois, il n'aurait pas reçu, semble-t-il, le texte avant la réunion du comité.

Le président : Je soupçonne qu'il vaut mieux attendre d'avoir chacun notre exemplaire. Cela ne prendra que quelques minutes. Souhaitez-vous poursuivre l'étude entre temps?

Le sénateur Carney : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, moi non plus.

Le sénateur Corbin : Vous avez dit que nous étudierions les articles dans l'ordre. Quel est donc cet ordre?

Le président : C'est vrai.

Le sénateur Di Nino : Après l'étude de l'article 21, on peut regrouper les articles qui restent. Il n'y aura pas d'opposition.

Y a-t-il d'autres points à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui?

Le président : Non, sénateur Di Nino. Je crois avoir consulté la plupart des membres du comité au sujet de notre rapport sur l'Afrique. Nous avons tous vu le rapport de cinq pages. La décision collective, d'après ce que je peux voir, est de reporter le rapport jusqu'à la prochaine législature, quand sera formé à nouveau le comité, je l'espère. Ce serait la manière la plus logique de procéder, il me semble. Comme nous avons un rapport plutôt solide, nous ne souhaitons pas qu'il se perde dans l'avalanche de documents qui circuleront pendant quelque temps.

Nous avons maintenant le texte de l'amendement.

Le sénateur De Bané : Puisque le secrétaire parlementaire est ici, il peut peut-être nous présenter ses arguments pour ou contre l'amendement?

Le président : Nous avons déjà discuté de tout cela hier avec le secrétaire parlementaire et les témoins. Nous ne souhaitons pas interrompre l'étude article par article, étape sur laquelle le comité s'est entendu, je crois.

Le sénateur Corbin : Il me déplaît de vous contredire, mais nous avons demandé aux hauts fonctionnaires de demeurer sur place au cas où nous aurions besoin d'eux durant l'étude article par article.

On pourrait peut-être interpréter autrement la question du sénateur De Bané comme étant : les hauts fonctionnaires ont-ils quoi que ce soit de nouveau à ajouter à ce qui s'est dit hier?

Le président : Je pourrais demander au secrétaire parlementaire de s'avancer à la table et de nous dire s'il a quoi que ce soit de nouveau à ajouter.

Le sénateur Downe : Y a-t-il eu des faits nouveaux depuis lors?

L'honorable Dan McTeague, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères : J'ai remercié le comité de tout cela hier. Certains textes et les questions étaient excellents, et nous avons eu le temps de bien cerner ces questions.

Senator, I did discuss, and I alluded to several senators here, the rule regarding delegation of all statutes, or in most statutes, that this is normal practice and is found under section 24 of the Interpretation Act. I raised this with you personally, but I also raised it more referentially yesterday.

In Bill C-25, the normal rules of delegation of authority have been tightened up with respect to two extraordinary powers. A minister's power to issue a shutter control order cannot be delegated to anyone. A minister's power to issue a priority access order can only be delegated to the deputy ministers and agency heads, as set out in section 21.

Thus, Bill C-25 was crafted to limit the delegation of these powers that could have generated an adverse impact on the licensee's operations. Shutter control means the interruption of the satellite's operation over a limited geographical region for a limited period of time. Shutter control can be seen to be rather a drastic measure. For this reason, the bill confined these powers to the Ministers of Foreign Affairs and National Defence alone.

The Chairman: Thank you, Mr. McTeague.

Honourable senators, each of you now has the amendment; hence, it would be appropriate if we proceeded.

All those in favour of the amendment, please raise their hands?

All those opposed to the amendment, please raise their hands?

I declare the amendment lost.

Shall clause 21 carry without the amendment?

Senator Andreychuk: I did not interrupt before the vote, but normal practise and our rules provide that we can bring officials back if we wish to ask them questions. It is not that they wish to make presentations to us. The way this was worded is a little difficult, and I hope it is not a precedent for the future.

The Chairman: I do not think in the committee's proceedings of yesterday that any precedent has been established.

Senator Andreychuk: You have put that on the record. Thank you.

The Chairman: It was a decision of the committee yesterday to ask the people to attend here and sit at the back of the room in case there were questions.

Senator Andreychuk: That is the normal practice, but not to bring them to the table for their input. They answer our questions in clause by clause. That was the point. We did not have a question to them, so we did not need them. It is just for precedence, and you have said it is not a precedent. That is on the record.

Sénateur, j'ai effectivement discuté, ce que j'ai mentionné à plusieurs sénateurs ici, de la règle concernant la délégation de tous les pouvoirs législatifs ou de la plupart d'entre eux et j'ai affirmé qu'il s'agissait de la pratique courante telle que prévue à l'article 24 de la Loi d'interprétation. J'ai en discuté avec vous personnellement, mais j'en ai aussi parlé hier en citant des renvois.

Dans le projet de loi C-25, les règles habituelles de délégation de pouvoirs ont été resserrées à l'égard de deux pouvoirs extraordinaires. Le pouvoir conféré aux ministres d'ordonner l'interruption du service ne peut être délégué. Le pouvoir conféré aux ministres d'ordonner que le gouvernement ait un accès prioritaire ne peut être délégué qu'aux sous-ministres et aux dirigeants d'organisme, tel que prévu à l'article 21.

Par conséquent, le projet de loi C-25 a été rédigé de manière à limiter la délégation de ces pouvoirs qui pouvaient avoir un effet défavorable sur l'exploitation du titulaire de la licence. L'expression utilisée dans le projet de loi, soit le « droit de regard », désigne l'interruption de l'exploitation du satellite au-dessus d'une région géographique délimitée pour une période de temps déterminée. On peut considérer cette mesure comme étant draconienne. C'est pour cette raison que le projet de loi limite l'exercice de ces pouvoirs au ministre des Affaires étrangères et de la Défense nationale uniquement.

Le président : Monsieur McTeague, je vous remercie.

Chers collègues, chacun d'entre vous a maintenant en main le texte d'amendement. Nous pouvons donc poursuivre.

Que tous ceux qui sont pour l'amendement lèvent la main.

Que tous ceux qui sont contre l'amendement lèvent la main.

Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 21 est-il adopté sans amendement?

Le sénateur Andreychuk : Je n'ai pas interrompu la discussion avant la mise aux voix, mais notre comité a pour pratique courante et comme règle de fonctionnement que nous pouvons interroger à nouveau les hauts fonctionnaires si nous le souhaitons. Ce n'est pas qu'ils souhaitent nous faire des exposés. Le libellé actuel cause quelques difficultés, et j'espère que nous ne sommes pas en train de créer un précédent.

Le président : Je ne crois pas que le comité ait établi un précédent durant ses délibérations d'hier.

Le sénateur Andreychuk : Vous l'avez déclaré officiellement. Je vous remercie.

Le président : Hier, le comité a décidé de demander aux personnes de revenir ici aujourd'hui et de s'asseoir à l'arrière de la salle, au cas où il y aurait des questions.

Le sénateur Andreychuk : C'est là la pratique courante, effectivement, mais ils ne sont pas habituellement priés de s'avancer à la table et de donner leur avis. Ils répondent à nos questions durant l'étude article par article. C'est là le point que je faisais valoir. Nous n'avions pas de questions à leur poser, de sorte que nous n'avions pas besoin d'eux. Je souhaite simplement avoir l'assurance que nous ne créons pas de précédent, et vous venez de me la donner. Votre réponse fait partie du compte rendu officiel.

The Chairman: Thank you, Senator Andreychuk.

I think clause 21 has carried. Am I correct?

Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

Senator Di Nino: On division.

The Chairman: Shall clauses 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 and 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Carney: Mr. Chair, you said yesterday that you would not bunch the clauses, that your preference was to do clause by clause.

The Chairman: That is my preference.

Senator Carney: Why did you change your preference?

The Chairman: Someone asked me to.

Senator Di Nino: I suggested that the chairman bunch them.

The Chairman: Shall clause 31 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 32 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 33 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 34 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 35 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 36 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 37 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 38 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 39 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 41 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 42 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 43 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Sénateur Andreychuk, je vous remercie.

Je crois que l'article 21 a été adopté, non?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le sénateur Di Nino : Avec dissidence.

Le président : Les articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Carney : Monsieur le président, vous avez affirmé hier que vous ne regrouperiez pas les articles, que vous préfériez les étudier un à un.

Le président : C'est effectivement ma préférence.

Le sénateur Carney : Pourquoi avez-vous changé d'idée alors?

Le président : Parce qu'on me l'a demandé.

Le sénateur Di Nino : C'est moi qui ai suggéré au président de les regrouper.

Le président : L'article 31 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 32 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 33 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 34 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 35 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 36 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 37 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 38 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 39 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 40 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 41 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 42 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 43 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Shall clause 44 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 45 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 45.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 46 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 47 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill, as not amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Andreychuk: On division.

The Chairman: Shall I report the bill to the Senate?

I know yesterday that we agreed on observations, and I do not think any of us have a difficulty with that. Senator Carney, that is accepted.

Shall I report the bill, with observations?

Senator Di Nino: Agreed.

The Chairman: What are the observations, Senator Carney?

Senator Carney: One of the observations was dealing with the statutory powers, that it was to be restricted to ministers.

The Chairman: They are suggestions.

Senator Carney: Now it is being given to the Commissioner of the RCMP. There is one person here — that senator has left — may wish to deal with that.

I wanted to deal with the observation that it is not the purpose of the proposed act to expropriate private property through the utilization of the measures that state that no compensation will be paid for use of the satellite. I am in the hands of the clerk on this, since I did not know until you opened it up that you would be doing observations.

My point is that this is a private-sector satellite. If the Government of Canada — it is draconian to my mind — should second the use of the satellite it should do so with compensation.

The Chairman: Senator Carney, as I said yesterday, I have no difficulty with that.

Le président : L'article 44 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 45 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 45.1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 46 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 47 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Andreychuk : Avec dissidence.

Le président : Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Je sais qu'hier, nous nous sommes entendus pour accompagner notre rapport d'observations et je ne crois pas que ce soit un problème. Sénateur Carney, nous en avons acccepté le principe.

Dois-je faire rapport du projet de loi accompagné d'observations?

Le sénateur Di Nino : D'accord.

Le président : Quelles sont les observations, sénateur Carney?

Le sénateur Carney : Il faudrait entre autres souligner que l'exercice des pouvoirs législatifs est limité aux ministres qui sont désignés dans le projet de loi.

Le président : Ce sont des suggestions.

Le sénateur Carney : On le confère maintenant au commissaire de la GRC. Il y a une personne dans la salle qui a peut-être quelque chose à dire — je vois que le sénateur a quitté la salle.

Je tenais à ce que nous précisions que le projet de loi n'a pas pour objet d'exproprier des biens privés en ayant recours à des mesures qui excluent une compensation. Je m'en remets à la décision du greffier à cet égard, puisque j'ignorais, jusqu'à ce que vous en parliez, qu'il était possible de soumettre des observations.

L'essentiel à retenir, c'est qu'il s'agit d'un satellite qui est la propriété d'une entreprise privée. Si le gouvernement du Canada — c'est une mesure draconienne à mon avis — prête le satellite, il devrait le faire moyennant compensation.

Le président : Sénateur Carney, comme je l'ai dit hier, cela ne me cause pas de difficulté.

The difficulty, though, is that we do not have anything in front of us. We need something that all the members of the committee can see because it is a committee recommendation. It is not that we disagree; it is that we do not have anything to agree with.

Senator Di Nino: I was under the impression that notes were being taken yesterday for the purpose of having something in front of us. If they were not taken, I am surprised. If they were taken, then they should be referred to and something can be drafted for our review this evening or tomorrow morning, for the steering committee.

The Chairman: Would you like to put it to the steering committee?

Senator Corbin: On the basis of the contents of yesterday's transcript.

The Chairman: Would that be satisfactory?

Senator Robichaud: I understood that, when the question was put to witnesses, the answer was that there could be payments made. The provision is there, and I cannot see any minister wanting to do otherwise.

Senator Carney: If no minister wished to do otherwise, then the proposed legislation should not be worded the way it is.

We gave this clause-by-clause consideration on the understanding that it is not the purpose of the proposed act to second the use of the satellite from private-sector owners without appropriate compensation. I do not think you need anything more than that.

We were told that it was not the purpose of Bill C-25 to second the use of this private-sector satellite without appropriate compensation. When I raised this question, the witnesses said that there were all these other measures, but their could, and their might be and they are subject to, et cetera. I am saying that the observation should be that, if this is a private-sector satellite — RADARSAT-2 and others — the government cannot walk in, second it and say we are not paying you. Bill C-25 specifically uses the phrase "financial losses."

The Chairman: The difficulty here is that we do not have anything in front of us.

Senator Carney: I just stated the words to you.

What I have suggested is that, with regard to clause 22, where it states, in part, that "no person is entitled to financial compensation from Her Majesty in Right of Canada for any financial losses resulting from any of the following actions taken in good faith" — and then it lists the actions — our observation should be that it is not the purpose of this proposed legislation to second or expropriate the use of this private-sector satellite without appropriate compensation. I do not think we need more wording than that.

Par contre, le problème, c'est que nous n'avons pas de texte à cet effet. Nous avons besoin d'un texte qui peut être soumis à tous les membres du comité, car il s'agit d'une recommandation du comité. Ce n'est pas que nous ne soyons pas d'accord, mais bien que nous n'avons rien de concret à nous mettre sous la dent.

Le sénateur Di Nino : J'avais l'impression que des notes avaient étaient prises hier justement pour nous soumettre un texte. Je m'étonne si ce n'est pas le cas. Si l'on a pris des notes, il faudrait s'en servir pour rédiger un texte que nous pourrions examiner ce soir ou demain matin avant de demander au comité de direction de l'approuver.

Le président : Vous aimeriez le soumettre au comité de direction?

Le sénateur Corbin : En fonction de ce qui s'est dit hier.

Le président : Plaît-il aux membres du comité de suivre cette voie?

Le sénateur Robichaud : J'avais cru comprendre, quand la question a été posée aux témoins, que des paiements pouvaient être faits. Le projet de loi en permet le versement, et je ne vois pas comment un ministre pourrait éviter de le faire.

Le sénateur Carney : Si la possibilité qu'un ministre décide autrement était exclue, le projet de loi ne serait pas libellé comme il l'est actuellement.

Nous avons fait l'étude article par article du projet de loi après avoir reçu l'assurance qu'il n'a pas pour objet de prêter un satellite appartenant à l'entreprise privée sans compensation. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser davantage.

On nous a dit que le projet de loi C-25 ne visait pas à prêter les satellites de l'entreprise privée sans compensation. Quand j'ai soulevé la question, les témoins ont déclaré qu'il y avait tout un autre train de mesures prévues, mais qu'une indemnité pouvait et pourrait être versée et qu'ils y étaient assujettis, et ainsi de suite. À mon avis, l'observation devrait préciser que, s'il s'agit d'un satellite du secteur privé — RADARSAT-2 entre autres —, le gouvernement ne devrait pas pouvoir le prêter sans dédommager l'entreprise pour le service obtenu. Le projet de loi C-25 emploie expressément l'expression « pertes financières ».

Le président : Le problème, c'est que nous n'avons pas de texte à examiner.

Le sénateur Carney : Je viens tout juste de vous l'énoncer.

Ce que j'ai suggéré à l'égard de l'article 22, là où il est question, en partie, que « Sa Majesté du chef du Canada ne peut être tenue d'indemniser quiconque pour les pertes financières subies par suite de la prise — faite de bonne foi — de l'une ou l'autre des mesures suivantes ». Suit une liste de mesures. Nous devrions faire observer que le projet de loi à l'étude n'a pas pour objet de prêter ou d'exproprier les satellites de l'entreprise privée sans indemnisation. Je ne crois pas qu'il faille en dire plus.

Has the clerk written down what I have said? I can say it a third time, if you wish. Can we ensure that this is actually recorded? Yesterday, we thought it was being recorded.

I would like to say, again, that the observation, which regards clause 22, is that we have been advised by officials that it is not the purpose of this proposed legislation to second or expropriate — whichever term you prefer — the use of this satellite without appropriate compensation.

Senator Corbin: I do not think it is the job of the researcher of the committee to act as a recording clerk.

Senator Carney, surely you should present us with a worded text.

The Chairman: Senator Carney, you are looking at a committee that is prepared to accept an observation, perhaps with some exceptions. I might say that this discussion took place before we had the vote on clause 21.

Senator Carney: We expected it would carry.

The Chairman: You have put me on the spot, Senator Carney, because I do not have anything to present to my colleagues — and I include my Conservative colleagues. I do not have anything here.

I would be delighted if someone would like to give me a way out of this.

Senator Andreychuk: Other committees do not ask for written submissions on observations. It is usually the clerk or the researcher who drafts it.

It seems to me that it would be fair if we were to say that the committee had some unease with respect to clause 22 and that we expressed concern that it could be utilized as a way of circumventing compensation.

Senator Carney: With respect, that is not my observation. My observation is that officials advised us that it is not the purpose of the proposed legislation to second or expropriate the satellite without appropriate compensation. It is not circumventing — that is a separate issue.

I am grateful for your point, however, Senator Andreychuk, that it is not necessarily the case that we have to have a written text when it comes out of dialogue involved in committee. I have written it down. If you wish, we can adjourn the committee until it is written down, translated and produced.

The Chairman: Maybe the answer is to suspend our meeting for 10 minutes, until five o'clock, and give you a chance, Senator Carney, to sort this out and give it to us. I do not have anything to work from.

Senator Corbin: That would be a wise move; it is reasonable and logical. If the committee is making an observation, I would like to see it before I give it approval.

Le greffier a-t-il pris en note ce que je viens de dire? Je peux le répéter à nouveau, si vous le désirez. Pouvons-nous faire en sorte que ces propos sont enregistrés? Hier, nous croyions qu'ils l'étaient.

Je répète que l'observation, qui porte sur l'article 22, dirait que nous avons été informés par de hauts fonctionnaires que le projet de loi à l'étude n'a pas pour objet de prêter ou d'exproprier — quel que ce soit le terme que vous préférez — le satellite sans indemnisation convenable.

Le sénateur Corbin : Je ne crois pas que ce soit à l'attaché de recherche du comité d'agir comme commis à l'enregistrement.

Sénateur Carney, il faudrait nous présenter un texte.

Le président : Sénateur Carney, le comité est disposé à accepter une observation, en fermant peut-être les yeux. Je pourrais dire que nous avons eu cette discussion avant de nous prononcer au sujet de l'article 21.

Le sénateur Carney : Nous avions prévu qu'il serait adopté.

Le président : Vous me mettez dans l'embarras, sénateur Carney, parce que je n'ai rien à présenter à mes collègues — et j'inclus mes collègues conservateurs.

Je serais ravi si quelqu'un pouvait m'aider à trouver une solution.

Le sénateur Andreychuk : D'autres comités n'exigent pas que les observations soient soumises par écrit. Le greffier ou l'attaché de recherche se charge habituellement d'en rédiger le texte.

Il me semble équitable de dire que l'article 22 suscite un certain malaise au sein du comité, qui craint qu'il ne serve à éviter de verser une indemnité.

Le sénateur Carney : Sauf votre respect, ce n'est pas là l'observation que je voulais faire. J'aimerais faire observer que les hauts fonctionnaires nous ont avisés que le projet de loi n'a pas pour objet de prêter ou d'exproprier les satellites sans indemnisation convenable. Il n'est pas question d'éviter d'en verser c'est là une tout autre question.

Toutefois, sénateur Andreychuk, je vous suis reconnaissante d'avoir fait valoir qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un texte quand l'observation est le résultat d'un débat au sein du comité. J'ai rédigé quelque chose. Si vous le souhaitez, le comité peut s'ajourner jusqu'à ce que nous ayons le texte dans les deux langues officielles.

Le président : La solution est peut-être de suspendre nos travaux pour dix minutes, jusqu'à 17 heures, pour vous permettre, sénateur Carney, de travailler votre texte et de nous le remettre. Je n'ai pas de document de travail.

Le sénateur Corbin : Ce serait une sage décision. Elle me semble raisonnable et logique. Si le comité joint une observation à son rapport, j'aimerais bien en voir le texte avant de l'approuver.

The Chairman: Let us suspend until five o'clock, to give our scribes and Senator Carney time to put something together, thereby providing us all with a copy.

The committee suspended.

The committee resumed.

The Chairman: Honourable senators, I am calling the committee back to order. We now have the observations in both official languages. You should all have a copy.

I think there is a word missing here; we will put it in right now. It should read that it "was" — not "is" — "that it was not the purpose."

Someone should give a copy of this to the officials, so they know what we said. Let us be sure that a copy of this is given to the parliamentary secretary?

I will read it in English:

> The committee was advised by officials that it was not the purpose of clause 22 of the act to second the use of a private-sector satellite such as RADARSAT-2 without appropriate compensation.

Is that right?

Senator Di Nino: One of the officials said that it was not the intent of the —

The Chairman: Would an official like to come to the table?

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division, Foreign Affairs and International Trade: I am looking at the statement that has been circulated. I do not think this is exactly what any of us said yesterday, but I for one would agree with it — that it is not the purpose of clause 22 to second the use of a private-sector satellite without appropriate compensation. I think that is a fair statement.

The Chairman: Is that agreeable to the members of the committee? I shall repeat the wording.

> The committee was advised by officials that it was not the purpose of clause 22 of the act to second the use of a private-sector satellite such as RADARSAT-2 without appropriate compensation.

Mr. Mann, you have said that, although it is not what any of you said yesterday, you would have no difficulty with that. Is that right, Mr. Mann?

Mr. Mann: That is correct.

Senator Robichaud: It was said by the officials that they did not say that, but they do not have problems with that.

Senator Di Nino: We were just advised by the officials now. If not before, we were just advised 12 seconds ago by Mr. Mann, who said this is correct. He is an official.

Senator Robichaud: He did not say it was correct; he said he had no problems with it. That is different.

Le président : Nous suspendrons nos travaux jusqu'à 17 heures pour laisser le temps aux transcripteurs et au sénateur Carney de produire un document et de nous en remettre à chacun une copie.

Le comité interrompt ses travaux.

La séance reprend.

Le président : Honorables sénateurs, nous reprenons nos travaux. Le document est maintenant disponible dans les deux langues officielles. Vous devriez tous en avoir un exemplaire.

Je crois qu'il y a une erreur; nous la corrigerons maintenant. On devrait lire « n'avait pas pour but » plutôt que « n'a pas pour but ».

Il faudrait donner un exemplaire de ce document aux fonctionnaires et à la secrétaire parlementaire pour qu'ils sachent de quoi il retourne.

La version française se lit comme suit :

> Le Comité a été informé par les fonctionnaires que l'article 22 de la loi n'avait pas pour but d'approuver l'utilisation d'un satellite du secteur privé tel que RADARSAT-2 sans compensation appropriée.

Est-ce exact?

Le sénateur Di Nino : Un des fonctionnaires a dit que ce n'était pas le but du...

Le président : Est-ce qu'un fonctionnaire veut dire quelque chose?

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice, Affaires étrangères et du Commerce international : J'examine présentement le document qu'on nous a donné. Ce n'est pas exactement ce que nous avons dit hier, mais je suis quand même d'accord. L'article 22 n'a pas pour objet d'appuyer l'utilisation d'un satellite appartenant à une entreprise privée sans donner une compensation appropriée en échange. Je pense avoir bien résumé.

Le président : Est-ce que les membres du comité approuvent cet énoncé? Je vais le relire.

> Le Comité a été informé par les fonctionnaires que l'article 22 de la loi n'avait pas pour but d'approuver l'utilisation d'un satellite du secteur privé tel que le RADARSAT-2 sans compensation appropriée.

Monsieur Mann, même si ce n'est pas ce que vous avez dit hier, cette formulation ne vous pose aucun problème, n'est-ce pas?

M. Mann : Non.

Le sénateur Robichaud : Les fonctionnaires ont dit qu'ils approuvaient l'énoncé, même s'il ne reprend pas ce qu'ils avaient dit hier.

Le sénateur Di Nino : M. Mann vient de nous dire, il y a 12 secondes, que c'était correct. Il est fonctionnaire.

Le sénateur Robichaud : Ce n'est pas ce qu'il a dit. Il a plutôt déclaré que l'énoncé ne lui posait aucun problème; c'est différent.

The Chairman: Shall I report the bill to the Senate with the observation?

Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chairman: On division.

[*Translation*]

Senator De Bané: I would like to follow up on a comment made by the clerk, Mr. François Michaud. He expressed some dissatisfaction with the French translation. I would like the text to be reviewed by a translator.

The Chairman: Thank you very much, Senator De Bané.

[*English*]

I shall now adjourn the committee, but it will not be to the call of the chair, because there are events that will take place before we see each other again, I believe.

The committee adjourned.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat avec l'observation?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

[*Français*]

Le sénateur De Bané : J'aimerais faire suite à l'observation du greffier, M. François Michaud, qui n'était pas très content de la traduction française. J'aimerais qu'elle soit relue par un traducteur.

Le président : Merci beaucoup, sénateur De Bané.

[*Traduction*]

C'est maintenant le moment de conclure. Je ne sais pas quand nous nous reverrons; cela dépendra de certains événements.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, November 22 and Wednesday, November 23, 2005

The Honourable Dan McTeague, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs.

WITNESSES

Tuesday, November 22, 2005

Foreign Affairs and International Trade:

Paul Chapin, Director General, International Security Bureau;

Phillip Baines, Senior Policy Advisor, Science and Technology, Non-Proliferation and Disarmament Chemical, Biological and Conventional Weapons Division;

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division.

National Defence:

Lieutenant-Colonel Scott Johnson, Directorate of Space Development.

Wednesday, November 23, 2005

Foreign Affairs and International Trade:

Bruce Mann, Senior Counsel, Justice Legal Services Division.

COMPARAÎT

Les mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2005

L'honorable Dan McTeague, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

TÉMOINS

Le mardi 22 novembre 2005

Affaires étrangères et du Commerce international :

Paul Chapin, directeur général, Secteur de la sécurité internationale;

Phillip Baines, conseiller principal en matière de politiques, Science et technologie, Direction de la non-prolifération et du désarmement chimique, biologique et conventionnel;

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice.

Défense nationale :

Lieutenant-colonel Scott Johnson, Direction du développement de l'espace.

Le mercredi 23 novembre 2005

Affaires étrangères et du Commerce international :

Bruce Mann, avocat-conseil, Direction des services juridiques — Justice.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca